

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2839

28 décembre 2010

SOMMAIRE

7-ART S.A.	136271	Meridio Funds	136229
Accessio	136227	Meridio Islamic Funds	136229
Accessio	136227	MPK Shop S.à r.l.	136232
Agestalux	136272	Partner Select	136252
Aida Holdings S.à r.l.	136252	Partner Select	136252
Alves Constructions S.à r.l.	136272	Partner Select	136230
ama.lu a.s.b.l.	136271	Partner Select	136228
Argenta Fund of Funds	136231	RBPM S.A.	136253
Bayerische Entwicklung S.P.F.	136230	Saipem Maritime Asset Management Lu-	
BigBoard Holding S.A.	136249	xembourg S.à r.l.	136257
Blusea S.A.	136257	Transports et Garage Presse S.à r.l.	136232
Captivum S.A.	136264	Trustec S.A.	136256
China Corn Oil S.A.	136228	TS Kaiserkarree Holdings S.à r.l.	136256
CMH Vertriebs Service II	136245	Tuscani S.A.	136228
Cremanilux S.à r.l.	136263	UBS Focused Fund Management Company	
Europa-Lux EuroRent 3-6	136234	136261
Everclean International SA	136253	Un Autre Monde, s.à r.l.	136257
Falcon Fund SICAV	136226	Uranus Finance Holding S.A.	136262
Falcon Invest Sicav	136226	UTG-Umweltschutz Technik Graf	
Falcon MULTILABEL SICAV	136227	G.m.b.H.	136263
F.G.G. S.A.	136272	UTI Investment Luxembourg S.à r.l.	136263
Firmament Capital	136234	Valdition Investissements S.A.	136264
Firmament Capital Développement	136234	Valora Luxembourg S.à r.l.	136232
Firmament Capital Investissement	136234	Valparsi S.A. - SPF	136265
Fisch Umbrella Fund	136252	Vantage Management S.A.	136263
Great Leisure Group S.A.	136226	Vericontrol Engineering S.A.	136265
GS 1 S.à r.l.	136256	Vericontrol Engineering S.A.	136266
Hatboro Invest Trade Inc S.A.	136231	Villa Remacum S.A.	136256
Immo Space S.A.	136265	VSP Holdings S.à r.l.	136245
Inter - Portfolio Fonds	136234	Wakolux SA	136266
Liman S.A.	136272	Whitelabel II-A S.à r.l.	136266
Luxfin Capital S.A.	136266	Zehlendorf Properties Sàrl	136271
Lux-World Fund	136230		

Great Leisure Group S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 852.650,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 139.184.

The shareholders of the Company are invited to attend an

ORDINARY GENERAL MEETING

which will be held on the *14 January 2011* at 10 a.m. at the registered office of the Company with the following agenda:

Agenda:

1. Decision to request the delisting of the Company from the Marché Libre Euronext Paris;
2. Special empowerment;
3. Miscellaneous.

24 December 2010.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010169868/280/15.

Falcon Fund SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 84.227.

Die AUSSERORDENTLICHE HAUPTVERSAMMLUNG

der Anteilinhaber der Falcon Fund SICAV wird bei RBC Dexia Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette am *7. Januar 2011* um 11.00 Uhr stattfinden.

Tagesordnung:

1. Kenntnisnahme über den Rücktritt von Mitgliedern des Verwaltungsrates und Bestellung von zwei neuen Mitgliedern des Verwaltungsrates
2. Sonstiges

Die Anteilinhaber werden darauf hingewiesen, dass für Beschlüsse der außerordentlichen Hauptversammlung kein Quorum verlangt wird und dass die Beschlüsse durch die Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Anteilinhaber an der außerordentlichen Hauptversammlung gefasst werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2010169869/755/17.

Falcon Invest Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 66.913.

Die AUSSERORDENTLICHE HAUPTVERSAMMLUNG

der Anteilinhaber der Falcon Invest SICAV wird bei RBC Dexia Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette am *7. Januar 2011* um 11.00 Uhr stattfinden.

Tagesordnung:

1. Kenntnisnahme über den Rücktritt von Mitgliedern des Verwaltungsrates und Bestellung von zwei neuen Mitgliedern des Verwaltungsrates
2. Sonstiges

Die Anteilinhaber werden darauf hingewiesen, dass für Beschlüsse der außerordentlichen Hauptversammlung kein Quorum verlangt wird und dass die Beschlüsse durch die Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Anteilinhaber an der außerordentlichen Hauptversammlung gefasst werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2010169870/755/17.

Falcon MULTILABEL SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 92.052.

Die AUSSERORDENTLICHE HAUPTVERSAMMLUNG

der Anteilhaber der Falcon Multilabel SICAV wird bei RBC Dexia Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette am 7. Januar 2011 um 11.00 Uhr stattfinden.

Tagesordnung:

1. Kenntnisnahme über den Rücktritt von Mitgliedern des Verwaltungsrates und Bestellung von zwei neuen Mitgliedern des Verwaltungsrates
2. Sonstiges

Die Anteilhaber werden darauf hingewiesen, dass für Beschlüsse der außerordentlichen Hauptversammlung kein Quorum verlangt wird und dass die Beschlüsse durch die Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Anteilhaber an der außerordentlichen Hauptversammlung gefasst werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2010169871/755/17.

Accessio, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 122.190.

Der Verwaltungsrat lädt hiermit die Aktionäre zur

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der ACCESSIO ein, die am 18. Januar 2011 um 14.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft stattfindet.

Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Namensänderung der Investmentgesellschaft im "PBO"

Um an der außerordentlichen Generalversammlung teilnehmen zu können, müssen die Aktionäre von Inhaberaktien ihre Aktien fünf Arbeitstage vor der Generalversammlung am Sitz der Investmentgesellschaft in Luxembourg hinterlegt haben.

Diese außerordentliche Generalversammlung ist nur dann beschlussfähig, wenn mindestens die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten ist. Alle Punkte der Tagesordnung werden durch Beschluss mit einer Mehrheit von zwei Dritteln der Aktien, welche anwesend oder vertreten sind und ihre Stimmen abgeben, angenommen. Jeder Aktionär kann sich auf der Generalversammlung vertreten lassen.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei der Bank unterhalten, werden gebeten, ihre depotführende Bank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der außerordentlichen Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss fünf Arbeitstage von der außerordentlichen Generalversammlung am Sitz der Investmentgesellschaft hinterlegt werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2010171985/6206/25.

Accessio, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 122.190.

Die Aktionäre der ACCESSIO (SICAV) werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 17. Januar 2011 um 14.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft stattfindet.

Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates sowie des Wirtschaftsprüfers
2. Genehmigung des geprüften Jahresberichtes zum 31. August 2010
3. Ergebnisuweisung
4. Entlastung des Verwaltungsrates

5. Erneuerung der Vollmacht des Wirtschaftsprüfers
6. Wahl oder Wiederwahl des Verwaltungsrates
7. Sonstiges

Die Punkte der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der abgegebenen Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst. Vollmachten sind am Sitz der Gesellschaft erhältlich.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre depotführende Bank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung zu beauftragen, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der ordentlichen Generalversammlung gesperrt gehalten werden. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Arbeitstage vor der ordentlichen Generalversammlung vorliegen.

Aktionäre, die an der ordentlichen Generalversammlung teilnehmen möchten, werden gebeten, sich fünf Tage vor der ordentlichen Generalversammlung am Sitz der Gesellschaft anzumelden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2010172003/6206/28.

Partner Select, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglements des Partner Select zum 28. Dezember 2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

von der Heydt Kersten Invest S.A.

Référence de publication: 2010163290/9.

(100188258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

Tuscani S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 119.507.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu jeudi 27 janvier 2011 à 9:30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
2. Divers.

L'assemblée générale statutaire du vendredi 23 avril 2010 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010171966/1267/15.

China Corn Oil S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 134.716.

All the shareholders of the company are convened to the

ORDINARY GENERAL MEETING

that will be held at the registered office, extraordinarily on January 13th, 2011 at 2.00 pm, with the following agenda:

Agenda:

- Hearing of the report of the Auditor to the liquidation.
- Discharge to the liquidator and to the Auditor to the liquidation.
- Closure of the liquidation and determination of the place where the corporate books and documents are to be lodged and retained for at least five years.
- Miscellaneous.

The Liquidator.

Référence de publication: 2010169872/565/16.

Meridio Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 120.176.

Die Aktionäre der MERIDIO FUNDS (SICAV) werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 19. Januar 2011 um 13.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft stattfindet.

Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates sowie des Wirtschaftsprüfers
2. Genehmigung des geprüften Jahresberichtes zum 31. August 2010
3. Ergebnisuweisung
4. Entlastung des Verwaltungsrates
5. Erneuerung der Vollmacht des Wirtschaftsprüfers
6. Wahl oder Wiederwahl des Verwaltungsrates
7. Sonstiges

Die Punkte der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der abgegebenen Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst. Vollmachten sind am Sitz der Gesellschaft erhältlich.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre depotführende Bank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung zu beauftragen, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der ordentlichen Generalversammlung gesperrt gehalten werden. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Arbeitstage vor der ordentlichen Generalversammlung vorliegen.

Aktionäre, die an der ordentlichen Generalversammlung teilnehmen möchten, werden gebeten, sich fünf Tage vor der ordentlichen Generalversammlung am Sitz der Gesellschaft anzumelden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2010172018/6206/28.

Meridio Islamic Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 149.459.

Die Aktionäre der MERIDIO ISLAMIC FUNDS (SICAV) werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 19. Januar 2011 um 12.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft stattfindet.

Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates sowie des Wirtschaftsprüfers
2. Genehmigung des geprüften Jahresberichtes zum 31. August 2010
3. Ergebnisuweisung
4. Entlastung des Verwaltungsrates
5. Erneuerung der Vollmacht des Wirtschaftsprüfers
6. Wahl oder Wiederwahl des Verwaltungsrates
7. Sonstiges

Die Punkte der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der abgegebenen Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst. Vollmachten sind am Sitz der Gesellschaft erhältlich.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre depotführende Bank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung zu beauftragen, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der ordentlichen Generalversammlung gesperrt gehalten werden. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Arbeitstage vor der ordentlichen Generalversammlung vorliegen.

Aktionäre, die an der ordentlichen Generalversammlung teilnehmen möchten, werden gebeten, sich fünf Tage vor der ordentlichen Generalversammlung am Sitz der Gesellschaft anzumelden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2010172035/6206/28.

Bayerische Entwicklung S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 76.529.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *13 janvier 2011* à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 juillet 2010, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 juillet 2010.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010172051/1023/16.

Partner Select, Fonds Commun de Placement.

Das Sonderreglements des Partner Select - Attempto Valor zum 28. Dezember 2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

von der Heydt Kersten Invest S.A.

Référence de publication: 2010163289/9.

(100188256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

Lux-World Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 48.864.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui sera tenue dans les locaux de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg à Luxembourg, 1, rue Zithe, le mercredi *19 janvier 2011* à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 30 septembre 2010.
2. Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2010; affectation des résultats.
3. Donner quitus aux Administrateurs.
4. Nominations statutaires.
5. Nomination du réviseur d'entreprises.
6. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant être présents ou représentés moyennant procuration à l'Assemblée Générale devront en aviser la Société et déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets d'un des agents payeurs ci-après:

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

BANQUE RAIFFEISEN S.C.

Les propriétaires d'actions nominatives inscrits au registre des actionnaires en nom à la date de l'Assemblée sont autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010172066/755/29.

Argenta Fund of Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 27, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 149.912.

Le conseil d'administration du Fonds (le «Conseil») a le plaisir d'inviter les actionnaires du Fonds à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 11 janvier 2011 à 11.00 heures (heure de Luxembourg) au siège social du Fonds (l'«Assemblée»).

L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- Article 10 des statuts du Fonds - Forme des Actions
Modification de la première phrase de l'article 10 des statuts du Fonds de la manière suivante:
«Les actions sont représentées par des certificats au porteur (titres physiques ou dématérialisés).»
- Article 11 des statuts du Fonds - Frais de Gestion
Modification de l'article 11 des statuts du Fonds afin d'y ajouter les frais suivants:
 - «Les frais de traduction des prospectus d'émission ou des rapports périodiques;
 - Les frais d'impression des certificats d'actions, des traductions et des publications légales dans la presse;
 - Les frais de publication du prix des actions; et
 - Les frais des actes officiels, de justice et de conseils juridiques.»

Les actionnaires sont priés de noter qu'une première assemblée générale des actionnaires avait été dûment convoquée pour le 3 décembre 2010 avec un ordre du jour identique à celui exposé ci-dessus. A cette occasion, le quorum légal requis n'avait pas été atteint et l'assemblée n'était donc pas en mesure de délibérer valablement sur ledit ordre du jour.

Aucun quorum ne sera requis lors de cette seconde assemblée et les résolutions seront adoptées à la majorité des deux tiers des actions présentes ou représentées lors de l'Assemblée.

Les actionnaires peuvent voter en personne ou par procuration, laquelle est à réclamer et à remettre au plus tard le 4 janvier 2011 auprès d'Argentabank Luxembourg S.A., à L-1724 Luxembourg, 27, boulevard du Prince Henri (fax: 00352/22.26.58; téléphone: 00352/22.26.55). Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à l'Assemblée, les actionnaires doivent déposer leurs titres au plus tard le 4 janvier 2011 au siège social d'Argenta Banque d'Epargne S.A. (Argenta Spaarbank nv) à B-2018 Antwerpen, Belgiëlei 49-53 (qui assure le service financier en Belgique) ou au siège social d'Argentabank Luxembourg S.A., à L-1724 Luxembourg, 27, boulevard du Prince Henri.

Une copie du projet des statuts révisés du Fonds pourra être obtenue auprès des adresses mentionnées ci-dessus sur simple demande.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010159741/4749/34.

Hatboro Invest Trade Inc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 119.013.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

convoquée faute de quorum à l'assemblée générale ordinaire du 1er juin 2010, qui se tiendra en date du 5 janvier 2011 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Délibération en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010167303/506/13.

Valora Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.000.000,00.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 11, rue Christophe Plantin.
R.C.S. Luxembourg B 73.774.

Transports et Garage Presse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 72.000,00.

Siège social: L-2411 Luxembourg, 5, rue Raiffeisen.
R.C.S. Luxembourg B 15.484.

MPK Shop S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.000.000,00.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 11, rue Christophe Plantin.
R.C.S. Luxembourg B 54.532.

Im Jahre zweitausendundzehn, den zweiundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichnenden Notar, Maître Edouard DELOSCH, Notar mit Amtswohnsitz in 21, rue de Schwiedelbrouch, L-8806 Rambrouch (Grossherzogtum Luxemburg),

sind erschienen

1. Herr Christian Schock, Geschäftsführer, wohnhaft in 5, rue Albert Kalmes, L-1310 Luxembourg,

und handelnd als Bevollmächtigter der Geschäftsführung (conseil de gérance) der Valora Luxembourg S.à r.l. (früher Messageries Paul Kraus S.à r.l.) eine société à responsabilité limitée luxemburgischen Rechts eingetragen beim Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg unter Nummer R.C.S. Luxembourg B 73.774 mit Sitz in 11, rue Christophe Platin, L-2339 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, gegründet durch notarielle Urkunde von Maître Reginald Neuman, Notar, mit damaligen Amtswohnsitz in Luxemburg, am 5. Januar 2000, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das "Mémorial C") vom 9. März 2000, Nummer 199, veröffentlicht wurde. Die Satzung der Gesellschaft wurde mehrmals neu verfasst und zuletzt laut Urkunde aufgenommen durch den Notar Joëlle Baden am 9. September 2010 veröffentlicht im Mémorial C vom 10. November 2010, Nummer 2412.

(die "Übernehmende Gesellschaft")

und

2. Herr Christian Schock, Geschäftsführer, wohnhaft in 5, rue Albert Kalmes, L-1310 Luxembourg

handelnd als Bevollmächtigter der Geschäftsführung (conseil de gérance) der MPK SHOP S.à R.L., eine société à responsabilité limitée luxemburgischen Rechts eingetragen beim Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg unter Nummer R.C.S. Luxembourg B 54.532 mit Sitz in 11, rue Christophe Platin, L-2339 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, gegründet durch notarielle Urkunde von Maître Marc Elter, Notar, mit damaligen Amtswohnsitz in Luxemburg, am 2. April 1996, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das "Mémorial C") vom 23. Juli 2004, Nummer 757, veröffentlicht wurde. Die Satzung der Gesellschaft wurde mehrmals neu verfasst und zuletzt laut Urkunde aufgenommen durch den Notar Joseph Elvinger am 18. Mai 2004 veröffentlicht im Mémorial C vom 23. Juli 2004, Nummer 757.

(die „Übertragende Gesellschaft A“

und

3. Herr Christian Schock, Geschäftsführer, wohnhaft in 5, rue Albert Kalmes, L-1310 Luxembourg

und handelnd als Bevollmächtigter der Geschäftsführung (conseil de gérance) der TRANSPORTS ET GARAGE PRESSE s.à r.l., eine société à responsabilité limitée luxemburgischen Rechts eingetragen beim Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg unter Nummer R.C.S. Luxembourg B 15.484 mit Sitz in 5, rue Raiffeisen, L-2411 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, gegründet durch notarielle Urkunde von Maître Carlo Funck, Notar, mit damaligen Amtswohnsitz in Luxemburg, am 19. Oktober 1977, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das "Mémorial C") vom 19. Dezember 1977, Nummer 254, veröffentlicht wurde. Die Satzung der Gesellschaft wurde mehrmals neu verfasst und zuletzt laut Beschluss unter Privatschrift des alleinigen Gesellschafters vom 14. Juni 2002 veröffentlicht im Mémorial C vom 8. Oktober 2004, Nummer 1002.

(die "Übertragende Gesellschaft B") zusammen mit der Übertragenden Gesellschaft A die „Übertragenden Gesellschaften“)

Die Protokolle der Geschäftsführungssitzung der Übernehmenden Gesellschaft und der Übertragenden Gesellschaften die die Bevollmächtigung von Herrn Schock bestätigen und welche ne varietur von den erschienenen Parteien sowie dem Notar unterzeichnet wurden werden der vorliegenden notariellen Urkunde als Anlage beiliegen.

Die erschienenen Parteien handelnd wie erwähnt ersuchten den Notar folgendes zu beurkunden:

Gemeinsamer Verschmelzungsplan

1.- Dass die Valora Luxembourg S.à.r.l. (i) sämtliche (100%) der zwölf tausend (12.000) ausgegebenen Anteile, welche das gesamte Stammkapital von drei Millionen Euro (3.000.000 EUR), sowie 100% (hundert Prozent) der Stimmrechte der MPK SHOP S.à R.L. sowie (ii) sämtliche (100%) der zwei tausend acht hundert achtzig (2.880) ausgegebenen Anteile, welche das gesamte Stammkapital von zweiundsiebzig tausend Euro (72.000 EUR), sowie 100% (hundert Prozent) der Stimmrechte der TRANSPORTS ET GARAGE PRESSE s.à r.l. im Besitz hat.

2 - Dass die Valora Luxembourg S.à.r.l. beabsichtigt, mit der MPK SHOP S.à R.L. und TRANSPORTS ET GARAGE PRESSE s.à r.l. zu verschmelzen und zwar durch Übernahme der beiden Letztgenannten durch die Erstgenannte mit Wirkung auf den 31. Januar 2011.

3.- Die Übernehmende Gesellschaft beabsichtigt, gemäß der Bestimmungen des Artikels 278 ff. des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in der jeweils geltenden Fassung (das „Gesetz von 1915“) mit den Übertragenden Gesellschaften durch Verschmelzung zu verschmelzen.

4.- Da die Übernehmende Gesellschaft die Anteile der beiden Übertragenden Gesellschaften zu 100% hält und alle Bedingungen des Artikels 279 des Gesetzes von 1915 erfüllt sind, ist die Genehmigung der Verschmelzung durch eine außerordentliche Generalversammlung der Gesellschafter einer jeden der Verschmelzenden Gesellschaften nicht erforderlich.

5.- Am 31. Januar 2010, nachdem mehr als ein Monat seit Veröffentlichung des Verschmelzungsplans im Mémorial vergangen ist, werden die Bestände der Übertragenden Gesellschaften an die Übernehmende Gesellschaft übertragen, wodurch die Verschmelzung wirksam wird.

6.- Im Anschluss an die Verschmelzung hören die Übertragenden Gesellschaften auf zu existieren und all ihre ausgegebenen Anteile werden annulliert werden.

7.- Dass das Datum, ab welchem buchhalterisch die Operationen der Übertragenden Gesellschaften für Rechnung der Übernehmenden Gesellschaft getätigt zu gelten haben, auf den 1. Januar 2011 festgelegt ist.

8.- Dass den Geschäftsführern und Prüfern der verschmelzenden Gesellschaften kein Vorzug irgendwelcher Art eingeräumt wird.

9.- Dass die Folgen der Verschmelzung für die Arbeitnehmer der Gesellschaften und für ihre Vertretungen gemäß Artikel L.127-1 und folgende des Code du Travail geregelt sind und daher mit dem Wirksamwerden der Verschmelzung sämtliche Arbeitsverhältnisse inhaltlich unverändert an die Übernehmende Gesellschaft übergehen. Die Übernehmende Gesellschaft, tritt in die Rechte und Pflichten aus den übergehenden Arbeitsverhältnissen ein. Diese Arbeitsverhältnisse können nicht durch den bisherigen oder den künftigen Arbeitgeber wegen der Verschmelzung gekündigt werden.

10.- Dass die Gesellschafter der Übernehmenden Gesellschaft und der Übertragenden Gesellschaften das Recht haben, während eines Monates, vom Tage der Veröffentlichung des gemeinsamen Verschmelzungsplans im Mémorial C, am Gesellschaftssitz die in Artikel 267, Paragraph (1) a), b) und c) des abgeänderten Gesetzes über Handelsgesellschaften vorgesehenen Dokumente einzusehen und kostenlos Kopien zu erhalten.

11.- Dass einer oder mehrere Gesellschafter der Übernehmenden Gesellschaft, welche wenigstens 5 % (fünf Prozent) des Stammkapitals besitzen, das Recht haben, während des gleichen Zeitraumes die Einberufung einer Generalversammlung zu verlangen, welche über das Verschmelzungsvorhaben zu befinden hat.

12.- Dass mangels Einberufung einer Generalversammlung oder Ablehnung des gemeinsamen Verschmelzungsplans durch eine Gesellschafterversammlung, die Fusion am 31. Januar 2011 zwischen den Parteien endgültig als erfolgt zu gelten hat und zwar mit den in Artikel 274 des abgeänderten Gesetzes über Handelsgesellschaften vorgesehenen Folgen.

13.- Dass den Geschäftsführern und Aufsichtsorganen der übertragenden Gesellschaften volle Entlastung erteilt ist.

14 - Dass alle Dokumente und Unterlagen betreffend den Übertragenden Gesellschaften während der gesetzlich vorgesehenen Frist am Sitz der übernehmenden Gesellschaft aufbewahrt bleiben.

Der Notar bestätigt die Gesetzmäßigkeit des gegenwärtigen Gemeinsamen Verschmelzungsplans, gemäß den Bestimmungen von Artikel 271 des Gesetzes von 1915.

Worüber Protokoll, aufgenommen zu Luxemburg, im Jahre, Monate und Tag wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem amtierenden Notar das vorliegende Protokoll unterschrieben.

Gezeichnet: C. Schock, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert le 22 décembre 2010. Relation: RED/2010/1997. Reçu douze euros. 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): ELS.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Rambrouch, den 22. Dezember 2010.

Edouard DELOSCH.

Référence de publication: 2010170813/110.

(100198193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Inter - Portfolio Fonds, Fonds Commun de Placement.

Der Verwaltungsrat der Inter - Portfolio Verwaltungsgesellschaft hat - nach Endfälligkeit des letzten Teilfonds "Inter - Portfolio M 09/2005" - die Liquidation des "Inter - Portfolio Fonds" zum 30. September 2005 beschlossen.

Verbliebene Anteilinhaber können sich zur Einlösung ihrer Anteile an die Depotbank oder die Zahlstelle wenden.
Für Erwähnung zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 17. Oktober 2005.

Verwaltungsrat

Unterschriften

Référence de publication: 2010171670/2422/11.

Europa-Lux EuroRent 3-6, Fonds Commun de Placement.

Mitteilung an die Anteilnehmer des Fonds

Durch Beschluss der Verwaltungsgesellschaft LRI Invest S.A. vom 15. Dezember 2010, mit Zustimmung der Depotbank LBBW Luxembourg S.A. wird das Sondervermögen Europa-Lux EuroRent 3-6 ("Fonds") zum 31. Januar 2011 ("Liquidationsdatum") aufgelöst. Der Nettoinventarwert pro Fondsanteil wird letztmalig am 31. Januar 2011 veröffentlicht. Die Ausgabe von Anteilen ist ab dem 28. Dezember 2010 einschließlich eingestellt. Die Rücknahme von Anteilen wird am 28. Januar 2011 um 12.00 Uhr eingestellt, das heißt, dass Rücknahmen bis inklusive 28. Januar 2011 um 12.00 Uhr angenommen werden. Ab dem Zeitpunkt der heutigen Publikation bis zum 28. Januar 2011 um 12.00 Uhr einschließlich haben Sie die Möglichkeit, ihre Anteile kostenfrei zurückzugeben. Die Kosten der Liquidation werden vom Fonds getragen. Es wurden entsprechende Rückstellungen im Fonds gebildet, um die Gleichbehandlung der Anteilinhaber zu gewährleisten. Abweichend von den Regelungen im Verwaltungsreglement des Fonds kann der Anteil an flüssigen Mitteln vorübergehend bis zu 100% des Fondsvermögens betragen, um die Verkäufe der Vermögenswerte des Fonds im Rahmen des Liquidationsverfahrens abwickeln zu können. Etwaige Liquidationserlöse, welche nicht innerhalb von 9 Monaten ab dem Tag der Beschlussfassung zur Auflösung an die Anteilinhaber verteilt werden konnten, werden bei der "Caisse de Consignation" in Luxemburg bis zum Ablauf der Verjährungsfrist hinterlegt.

Munsbach/Luxembourg, den 28. Dezember 2010.

Die Verwaltungsgesellschaft LRI Invest S.A.

Référence de publication: 2010172126/2501/19.

Firmament Capital, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 127.660.

Firmament Capital Développement, Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 157.483.

Firmament Capital Investissement, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 157.484.

L'an deux mille dix, le quatorze décembre.

Pardevant, Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FIRMAMENT CAPITAL, avec siège social à L-1931 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 127.660, constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 8 mars 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - numéro 1297 du 28 juin 2007, dont les statuts furent modifiés suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 octobre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - numéro 2419 du 11 décembre 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Emmanuel La Fonta, administrateur, demeurant à F-51100 Reims, 4 bis, rue de Thionville,

qui désigne comme secrétaire Madame Isabelle Adamo, employée privée, demeurant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Jonathan Burger, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Approbation du projet de scission publié au Mémorial C numéro 2373 du 5 novembre 2010.
2. Approbation des rapports prévus aux articles 294 et 26-1.(2) de la loi sur les sociétés commerciales.
3. Constatation de la réalisation de la scission à la date de l'assemblée, sans préjudice des dispositions de l'article 302 sur les effets de la scission à l'égard des tiers.
4. Décharge à accorder aux administrateurs et commissaires de la société scindée pour l'exécution de leurs mandats respectifs.
5. Détermination du lieu de conservation des documents sociaux de la société scindée pendant le délai légal.
6. Approbation des statuts des deux sociétés résultant de la scission tels que publiés au Mémorial C numéro 2373 du 5 novembre 2010.
7. Nomination des organes sociaux des deux sociétés résultant de la scission.
8. Fixation des adresses des deux sociétés résultant de la scission.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée approuve le projet de scission publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - numéro 2373 du 5 novembre 2010 sans restriction. L'assemblée précise qu'en Conséquence de la scission Firmament Capital Développement détiendra 1.299.672 actions de la société anonyme de droit français FREY dont les actions sont cotées sur Euronext de NYSE Euronext Paris SA (code ISIN FR0010588079- Mnémonique FREY) réparties en 71.590 actions nominatives et 1.228.082 actions au porteur, représentant un total de 21,24% du capital social de FREY SA, et que Firmament Capital Investissement détiendra 1.299.671 actions de FREY SA réparties en 71.590 actions nominatives et 1.228.081 actions au porteur, représentant un total de 21,24% du capital social de FREY SA.

Deuxième résolution

L'assemblée ratifie les rapports prévus aux articles 294 et 26-1.(2) de la loi sur les sociétés commerciales, rapports rédigés en date du 28 octobre 2010 par le réviseur d'entreprises Audit & Compliance S.à.r.l., avec siège social à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains et dont les conclusions sont les suivantes:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que le rapport d'échange -retenu dans le projet de scission ne présente pas un caractère raisonnable et pertinent et que les méthodes d'évaluation adoptées pour la détermination du rapport d'échange ne sont pas adéquates en l'espèce et que leur importance relative n'est pas appropriée aux circonstances"

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions de FIRMAMENT CAPITAL DEVELOPPEMENT à émettre en contrepartie".

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions de FIRMAMENT CAPITAL INVESTISSEMENT à émettre en contrepartie".

Lesdits rapports, signés "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être formalisé avec lui.

Troisième résolution

L'assemblée constate que, conformément aux dispositions de l'article 301 de la loi sur les sociétés commerciales, la scission est réalisée à la date de ce jour avec les effets prévus à l'article 303 de la même loi, sans préjudice des dispositions

de l'article 302 sur les effets de la scission à l'égard des tiers. L'assemblée constate notamment que, conformément à l'article 303 précité, la société scindée cesse d'exister, étant dissoute sans liquidation.

Quatrième résolution

L'assemblée accorde décharge aux administrateurs et commissaire de la société scindée pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée décide que les documents sociaux de la société scindée seront conservés pendant le délai légal au siège social de la société FIRMAMENT CAPITAL INVESTISSEMENT à Luxembourg.

Sixième résolution

L'assemblée approuve les statuts des deux sociétés résultant de la scission tels que publiés au Mémorial C numéro 2373 du 5 novembre 2010 et prie le notaire de constater la constitution des deux sociétés anonymes FIRMAMENT CAPITAL DEVELOPPEMENT et FIRMAMENT CAPITAL INVESTISSEMENT dont les statuts ont la teneur suivante:

"FIRMAMENT CAPITAL DEVELOPPEMENT

Titre I^{er} . - Dénomination - Siège social - Durée - Objet

Art. 1^{er} . Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de FIRMAMENT CAPITAL DEVELOPPEMENT.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg- Ville.

Le siège social pourra être transféré par simple décision du Conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée générale des actionnaires statuant à la majorité des voix requise pour la modification des statuts.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, à l'administration, à la gestion, au contrôle et à la mise en valeur de participations dans toutes sociétés établies au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, obligations, créances, billets, valeurs et droits immobiliers; participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise; acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière tous titres et valeurs mobilières, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement; faire mettre en valeur ces affaires; accorder tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière, à des sociétés filiales ou affiliées.

La société peut encore effectuer tous investissements immobiliers.

La société peut emprunter sous toutes les formes et émettre des obligations.

La société pourra, enfin, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, fiduciaires, civiles, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Titre II. - Capital - Actions - Obligations

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à la somme de 15.838.000 EUR (quinze millions huit cent trente-huit mille Euros), représenté par 15.838 actions d'une valeur nominale de 1.000 EUR (mille Euros) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra, sous réserve des dispositions légales, procéder au rachat de ses propres actions.

Art. 7. Toute action est indivisible; la société ne reconnaît quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Si le même titre appartient à plusieurs personnes, la société peut suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule d'entre elles soit désignée comme étant à son égard propriétaire du titre.

Art. 8. Le capital social pourra être augmenté ou diminué, dans les conditions établies par la loi, par l'Assemblée générale des actionnaires délibérant de la manière exigée pour les changements des statuts.

En cas d'augmentation de capital dans les limites d'un capital autorisé, le Conseil d'administration est autorisé à supprimer ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires.

Art. 9. Le Conseil d'administration peut émettre des emprunts obligataires et en fixer les conditions et modalités.

Titre III. - Administration

Art. 10. La société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, dont un ou plusieurs administrateurs de classe A et un ou plusieurs administrateurs de classe B, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'Assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Dans le cas où la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une Assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire suivant la constatation de la présence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont soumis à une obligation générale de confidentialité, consistant en l'interdiction de divulgation, même après la cessation de leurs fonctions, des informations relatives à la société et susceptibles, le cas échéant, de porter préjudice aux intérêts de cette dernière.

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Le mandat des administrateurs sortants cesse immédiatement après l'Assemblée générale annuelle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'Assemblée générale, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'Assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive, et l'administrateur nommé dans ces conditions achève le mandat de celui qu'il remplace.

Art. 11. Le Conseil d'administration élit en son sein un président. En cas d'empêchement du président, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé.

Le Conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Sauf dans le cas de force majeure, de guerre, de troubles ou d'autres calamités publiques, le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres, et au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B, sont présents ou représentés.

Tout membre empêché ou absent peut donner par écrit, télégramme, télex ou téléfax, confirmé par écrit, à un de ses collègues, délégation pour le représenter aux réunions du Conseil et voter à ses lieu et place.

Toute décision du Conseil est prise à la majorité des votants, avec le consentement d'au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du Conseil est prépondérante.

Art. 12. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax, confirmé par écrit dans les six jours francs. Ces lettres, télégrammes, télex ou téléfax, seront annexés au procès-verbal de la délibération.

En cas d'urgence encore, une décision prise à la suite d'une consultation écrite des administrateurs aura le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'administration. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits ayant même contenu, signes chacun, par un ou plusieurs administrateurs.

Art. 13. De chaque séance du Conseil d'administration, il sera dressé un procès-verbal qui sera signé par tous les administrateurs qui auront pris part aux délibérations.

Les copies ou extraits des procès-verbaux, dont production sera faite, seront certifiés conformes par le président ou par deux administrateurs.

Art. 14. Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'Assemblée générale.

Art. 15. Le Conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

La délégation des pouvoirs de gestion journalière à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée générale.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B et, en ce qui concerne les actes qui relèvent de la gestion journalière de la Société, par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'administration en vertu de l'Article quinze des statuts.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 17. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le Conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou administrateur délégué à ces fins.

Art. 18. Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs de la Société aurait un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé.

L'administrateur de la Société, qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur aurait un intérêt personnel dans toute affaire de la société autre que celles qui concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales, cet administrateur devra informer le Conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur à la prochaine assemblée des actionnaires. Le terme "intérêt personnel", tel qu'il est utilisé à la phrase qui précède, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec toute société ou entité juridique que le Conseil d'administration pourra déterminer.

La Société indemniserait tout administrateur, ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement supportées par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure dans laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un administrateur de la Société ou, pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il ne serait pas indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave; en cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un avocat que la personne qui doit être indemnisée n'a pas commis de négligence grave. Le droit à indemnisation n'exclut pas d'autres droits que l'administrateur ferait valoir.

Titre IV. - Surveillance

Art. 19. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'Assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'Assemblée générale; elle ne pourra cependant dépasser six années.

Les commissaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les opérations de la société. Ils peuvent prendre connaissance, sans déplacement, des livres, de la correspondance, des procès-verbaux et généralement de toutes écritures de la société.

Les commissaires doivent soumettre à l'Assemblée générale le résultat de leurs opérations avec les propositions qu'ils croient convenables et lui faire connaître le mode d'après lequel ils ont contrôlé les inventaires.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 20. L'Assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 21. L'Assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième vendredi du mois de juin de chaque année, à douze heures.

Si la date de l'Assemblée tombe sur un jour férié légal ou bancaire, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

Art. 22. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut fixer les conditions et formalités auxquelles doivent satisfaire les actionnaires pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 23. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'administration ou par le Commissaire. Elle doit être convoquée par le Conseil d'administration sur la demande d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Si à la suite de cette demande, elle n'est pas tenue dans le délai prescrit, elle peut être convoquée par un mandataire désigné par le président du tribunal d'arrondissement, siégeant en matière commerciale et comme en matière de référé, à la requête d'un ou plusieurs actionnaires réunissant le dixième du capital social.

L'Assemblée se tient au lieu indiqué dans les avis de convocation. Les sujets à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital social peuvent demander, par lettre recommandée adressée au siège de la société cinq jours au moins avant sa tenue, l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Art. 24. Tout propriétaire d'actions a le droit de voter aux assemblées générales. Tout actionnaire peut se faire représenter pour un nombre illimité d'actions par un fondé de procuration spéciale sous seing privé.

Tout actionnaire est autorisé à voter par correspondance, au moyen d'un formulaire rédigé à cet effet et mentionnant notamment le sens du vote, ou l'abstention. Les formulaires dans lesquels aucune de ces principales dispositions ne serait mentionnée sont nuls. Seuls sont pris en compte pour le calcul du quorum les formulaires reçus par la société au plus tard trois jours avant la réunion de l'assemblée générale. Ce délai peut être abrégé par décision du Conseil d'administration.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 25. L'Assemblée générale délibère suivant le prescrit de la loi luxembourgeoise du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives. Dans les assemblées non modificatives des statuts, les décisions sont prises à la majorité des voix représentées.

Les votes blancs ou nuls sont à ranger parmi les votes s'étant exprimés contre la proposition.

Art. 26. L'Assemblée générale est présidée par le Président du Conseil d'administration ou, à son défaut, par l'administrateur le plus âgé.

Le Président désigne le Secrétaire et l'Assemblée générale élit un ou deux scrutateurs.

Art. 27. Les délibérations de l'Assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal qui mentionne les décisions prises, les nominations effectuées, ainsi que les déclarations dont les actionnaires demandent l'inscription.

Le procès-verbal est signé par les membres du bureau. Les extraits qui en sont délivrés sont certifiés conformes par le président ou par deux administrateurs.

Titre VI. - Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 28. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence à la date de constitution de la société et se terminera le 31 décembre 2011.

Chaque année, le trente et un décembre, les livres, registres et comptes de la société sont arrêtés.

Le Conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes requises par la loi.

Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'Assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 29. Quinze jours avant l'Assemblée générale annuelle, les comptes annuels, le rapport de gestion du Conseil d'administration, le rapport du Commissaire ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, seront déposés au siège social de la société, où les actionnaires pourront en prendre connaissance.

Art. 30. L'excédent favorable du bilan, après déduction des charges, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminés par le Conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve aura été entamé.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée générale.

Le Conseil d'administration pourra, sous l'observation des prescriptions légales, procéder à la distribution d'acomptes sur dividendes.

Sur décision de l'Assemblée générale, tout ou partie des bénéfices et réserves disponibles pourront être affectés à l'amortissement du capital, sans que le capital exprimé soit réduit.

Titre VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 31. La société peut être dissoute par décision de l'Assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après la réalisation de l'actif et l'apurement du passif, les actions de capital seront remboursées. Toutefois, elles ne seront prises en considération qu'en proportion de leur degré de libération.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 32. La loi du dix août mille neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y aura pas été dérogé par les présents statuts."

"FIRMAMENT CAPITAL INVESTISSEMENT

Titre I^{er} . - Dénomination - Siège social - Durée - Objet

Art. 1^{er} . Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de FIRMAMENT CAPITAL INVESTISSEMENT.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social pourra être transféré par simple décision du Conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée générale des actionnaires statuant à la majorité des voix requise pour la modification des statuts.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, à l'administration, à la gestion, au contrôle et à la mise en valeur de participations dans toutes sociétés établies au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, obligations, créances, billets, valeurs et droits immobiliers; participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise; acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière tous titres et valeurs mobilières, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement; faire mettre en valeur ces affaires; accorder tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière, à des sociétés filiales ou affiliées.

La société peut encore effectuer tous investissements immobiliers.

La société peut emprunter sous toutes les formes et émettre des obligations.

La société pourra, enfin, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, fiduciaires, civiles, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Titre II. - Capital - Actions - Obligations

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à la somme de 11.687.000 EUR (onze millions six cent quatre-vingt-sept mille Euros), représenté par 11.687 actions d'une valeur nominale de 1.000 EUR (mille Euros) chacune, entièrement libérées.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra, sous réserve des dispositions légales, procéder au rachat de ses propres actions.

Art. 7. Toute action est indivisible; la société ne reconnaît quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Si le même titre appartient à plusieurs personnes, la société peut suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule d'entre elles soit désignée comme étant à son égard propriétaire du titre.

Art. 8. Le capital social pourra être augmenté ou diminué, dans les conditions établies par la loi, par l'Assemblée générale des actionnaires délibérant de la manière exigée pour les changements des statuts.

En cas d'augmentation de capital dans les limites d'un capital autorisé, le Conseil d'administration est autorisé à supprimer ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires.

Art. 9. Le Conseil d'administration peut émettre des emprunts obligataires et en fixer les conditions et modalités.

Titre III. - Administration

Art. 10. La société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, dont un ou plusieurs administrateurs de classe A et un ou plusieurs administrateurs de classe B, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'Assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Dans le cas où la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une Assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire suivant la constatation de la présence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont soumis à une obligation générale de confidentialité, consistant en l'interdiction de divulgation, même après la cessation de leurs fonctions, des informations relatives à la société et susceptibles, le cas échéant, de porter préjudice aux intérêts de cette dernière.

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Le mandat des administrateurs sortants cesse immédiatement après l'Assemblée générale annuelle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'Assemblée générale, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'Assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive, et l'administrateur nommé dans ces conditions achève le mandat de celui qu'il remplace.

Art. 11. Le Conseil d'administration élit en son sein un président. En cas d'empêchement du président, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé.

Le Conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Sauf dans le cas de force majeure, de guerre, de troubles ou d'autres calamités publiques, le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres, et au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B, sont présents ou représentés.

Tout membre empêché ou absent peut donner par écrit, télégramme, télex ou téléfax, confirmé par écrit, à un de ses collègues, délégation pour le représenter aux réunions du Conseil et voter à ses lieu et place.

Toute décision du Conseil est prise à la majorité des votants, avec le consentement d'au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du Conseil est prépondérante.

Art. 12. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax, confirmé par écrit dans les six jours francs. Ces lettres, télégrammes, télex ou téléfax, seront annexés au procès-verbal de la délibération.

En cas d'urgence encore, une décision prise à la suite d'une consultation écrite des administrateurs aura le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'administration. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits ayant le même contenu, signés chacun, par un ou plusieurs administrateurs.

Art. 13. De chaque séance du Conseil d'administration, il sera dressé un procès-verbal qui sera signé par tous les administrateurs qui auront pris part aux délibérations.

Les copies ou extraits des procès-verbaux, dont production sera faite, seront certifiés conformes par le président ou par deux administrateurs.

Art. 14. Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'Assemblée générale.

Art. 15. Le Conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

La délégation des pouvoirs de gestion journalière à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée générale.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B et, en ce qui concerne les actes qui relèvent de la gestion journalière de la Société, par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'administration en vertu de l'Article quinze des statuts.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 17. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le Conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou administrateur délégué à ces fins.

Art. 18. Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs de la Société aurait un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé.

L'administrateur de la Société, qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur aurait un intérêt personnel dans toute affaire de la société autre que celles qui concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales, cet administrateur devra informer le Conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur à la prochaine assemblée des actionnaires. Le terme "intérêt personnel", tel qu'il est utilisé à la phrase qui précède, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec toute société ou entité juridique que le Conseil d'administration pourra déterminer.

La Société indemniserá tout administrateur, ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement supportées par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure dans laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un administrateur de la Société ou, pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il ne serait pas indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave; en cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un avocat que la personne qui doit être indemnisée n'a pas commis de négligence grave. Le droit à indemnisation n'exclut pas d'autres droits que l'administrateur ferait valoir.

Titre IV. - Surveillance

Art. 19. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'Assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'Assemblée générale; elle ne pourra cependant dépasser six années.

Les commissaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les opérations de la société. Ils peuvent prendre connaissance, sans déplacement, des livres, de la correspondance, des procès-verbaux et généralement de toutes écritures de la société.

Les commissaires doivent soumettre à l'Assemblée générale le résultat de leurs opérations avec les propositions qu'ils croient convenables et lui faire connaître le mode d'après lequel ils ont contrôlé les inventaires.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 20. L'Assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 21. L'Assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième vendredi du mois de juin de chaque année, à douze heures.

Si la date de l'Assemblée tombe sur un jour férié légal ou bancaire, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

Art. 22. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut fixer les conditions et formalités auxquelles doivent satisfaire les actionnaires pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 23. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'administration ou par le Commissaire. Elle doit être convoquée par le Conseil d'administration sur la demande d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Si, à la suite de cette demande, elle n'est pas tenue dans le délai prescrit, elle peut être convoquée par un mandataire désigné par le président du tribunal d'arrondissement, siégeant en matière commerciale et comme en matière de référé, à la requête d'un ou plusieurs actionnaires réunissant le dixième du capital social.

L'Assemblée se tient au lieu indiqué dans les avis de convocation. Les sujets à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital social peuvent demander, par lettre recommandée adressée au siège de la société cinq jours au moins avant sa tenue, l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Art. 24. Tout propriétaire d'actions a le droit de voter aux assemblées générales. Tout actionnaire peut se faire représenter pour un nombre illimité d'actions par un fondé de procuration spéciale sous seing privé.

Tout actionnaire est autorisé à voter par correspondance, au moyen d'un formulaire rédigé à cet effet et mentionnant notamment le sens du vote, ou l'abstention. Les formulaires dans lesquels aucune de ces principales dispositions ne serait mentionnée sont nuls. Seuls sont pris en compte pour le calcul du quorum les formulaires reçus par la société au plus tard trois jours avant la réunion de l'assemblée générale. Ce délai peut être abrégé par décision du Conseil d'administration.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 25. L'Assemblée générale délibère suivant le prescrit de la loi luxembourgeoise du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives. Dans les assemblées non modificatives des statuts, les décisions sont prises à la majorité des voix représentées.

Les votes blancs ou nuls sont à ranger parmi les votes s'étant exprimés contre la proposition.

Art. 26. L'Assemblée générale est présidée par le Président du Conseil d'administration ou, à son défaut, par l'administrateur le plus âgé.

Le Président désigne le Secrétaire et l'Assemblée générale élit un ou deux scrutateurs.

Art. 27. Les délibérations de l'Assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal qui mentionne les décisions prises, les nominations effectuées, ainsi que les déclarations dont les actionnaires demandent l'inscription.

Le procès-verbal est signé par les membres du bureau. Les extraits qui en sont délivrés sont certifiés conformes par le président ou par deux administrateurs.

Titre VI. - Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 28. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence à la date de constitution de la société et se terminera le 31 décembre 2011.

Chaque année, le trente et un décembre, les livres, registres et comptes de la société sont arrêtés.

Le Conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes requises par la loi.

Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'Assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 29. Quinze jours avant l'Assemblée générale annuelle, les comptes annuels, le rapport de gestion du Conseil d'administration, le rapport du Commissaire ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, seront déposés au siège social de la société, où les actionnaires pourront en prendre connaissance.

Art. 30. L'excédent favorable du bilan, après déduction des charges, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminés par le Conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve aura été entamé.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée générale.

Le Conseil d'administration pourra, sous l'observation des prescriptions légales, procéder à la distribution d'acomptes sur dividendes.

Sur décision de l'Assemblée générale, tout ou partie des bénéfices et réserves disponibles pourront être affectés à l'amortissement du capital, sans que le capital exprimé soit réduit.

Titre VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 31. La société peut être dissoute par décision de l'Assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après la réalisation de l'actif et l'apurement du passif, les actions de capital seront remboursées. Toutefois, elles ne seront prises en considération qu'en proportion de leur degré de libération.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 32. La loi du dix août mille neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y aura pas été dérogé par les présents statuts."

Assemblées générales extraordinaires

Ensuite les actionnaires de sociétés issues de la scission, ici représentés par Monsieur Emmanuel La Fonta, préqualifié, en vertu des prédites procurations, ont déclaré participer à une assemblée générale extraordinaire pour compte de chaque société issue de la scission et ont prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes prises à l'unanimité:

1. L'assemblée de la nouvelle société anonyme FIRMAMENT CAPITAL DEVELOPPEMENT a procédé aux nominations et résolutions suivantes:

Administrateur de classe A:

- Monsieur Antoine FREY, administrateur, demeurant à F-51100 Reims, 14, Rue Cliquot Blervache.

Administrateurs de classe B:

- Monsieur Richard Brekelmans, administrateur, demeurant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté,
- Monsieur Jean Gil Pires, administrateur, demeurant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

Commissaire aux comptes:

- La société PKF ABAX AUDIT, société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2011.

Siège social

Le siège social de FIRMAMENT CAPITAL DEVELOPPEMENT est fixé à L-1450 Luxembourg, 73, côte d'Eich. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2. L'assemblée de la nouvelle société anonyme FIRMAMENT CAPITAL INVESTISSEMENT a procédé aux nominations et résolutions suivantes:

Administrateurs de classe A:

- Monsieur Antoine FREY, administrateur, demeurant à F-51100 Reims, 14, Rue Cliquot Blervache,
- Monsieur John Penning, administrateur, demeurant à L-8131 Bridel, 53, Rue des Genêts,
- Monsieur Emmanuel La Fonta, administrateur, demeurant à F-51100 Reims, 4 bis, rue de Thionville.

Administrateurs de classe B:

- Monsieur Johan Dejans, administrateur, demeurant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté,
- Madame Neela Gungapersad, administrateur, demeurant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

Commissaire aux comptes:

- La société PKF ABAX AUDIT, société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2011.

Siège social

Le siège social de FIRMAMENT CAPITAL INVESTISSEMENT est fixé à L-1931 Luxembourg, 13-15 avenue de la Liberté. Le conseil d'administration de chaque société est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Déclaration

Conformément aux dispositions de l'article 300(2) de la loi sur les sociétés commerciales, le notaire instrumentant déclare avoir vérifié et attesté l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société scindée, aux sociétés issues de la scission et du projet de scission.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à trois mille deux cents euros (€ 3.200,-) pour la société Firmament Capital, cinq mille six cents euros (€ 5.600,-) pour la société Firmament Capital Developpement et cinq mille euros (€ 5.000,-) pour la société Firmament Capital Investissement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: La Fonta, Adamo, Burger, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16041. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Esch/Alzette, le 20 décembre 2010.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2010169987/568.

(100196541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

VSP Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 93.751.

CMH Vertriebs Service II, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 97.550.

—
JOINT MERGER PROPOSAL
BETWEEN

VSP Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12.500,-, with registered office at 40, Avenue Monterey L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-93.751,

- hereinafter "VSP Holdings"
and

CMH Vertriebs Service II S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 40, Avenue Monterey L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-97.550,

- hereinafter "CMH VS II"

1. Preamble.

By virtue of the resolutions adopted by the sole manager of VSP Holdings S.à r.l. and the board of directors of CMH VS II on the 9 December 2010 respectively, it has been resolved to merge VSP Holdings with CMH VS II (the "Joint Merger Proposal"), whereby CMH VS II shall acquire all the assets and liabilities of VSP Holdings in accordance with the provisions of Section XIV of the Luxembourg Law on Commercial Companies of August 10, 1915, as amended from time to time (the "Law").

Neither VSP Holdings nor CMH VS II has been dissolved, declared bankrupt or is subject to a suspension of payment nor has any request thereto been filed or is there any reason to expect such requests.

2. Name. Legal Form. Corporate Seat.

2.1 VSP Holdings

VSP Holdings S.à r.l. is a société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12.500,-, with registered office at 40, Avenue Monterey L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-93.751.

2.2. CMH VS II

CMH Vertriebs Service II S.A. is a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 40, Avenue Monterey L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-97.550.

3. Merger.

VSP Holdings (the "Absorbed Company") shall be merged into CMH VS II (the "Absorbing Company") by way of a merger by absorption without liquidation of the Absorbed Company into the Absorbing Company pursuant to (i) the provisions of Section XIV of the Law and (ii) the terms and conditions provided for in this Joint Merger Proposal and the explanatory reports (the "Merger").

Upon effectiveness of the Merger, all the assets and liabilities of the Absorbed Company (as such assets and liabilities shall exist on the Effective Date, as defined below) shall be transferred to the Absorbing Company by operation of law,

the Absorbed Company shall cease to exist and the Absorbing Company shall issue one new share to the sole shareholder of the Absorbed Company, in accordance with the Merger conditions.

4. Exchange ratio.

The exchange ratio of the shares shall be such that in exchange for all the shares in the share capital of the Absorbed Company, one (1) newly issued share will be allocated in the share capital of the Absorbing Company, together with an aggregate share premium of sixteen thousand one hundred ten point forty-seven euro (EUR 16,110.47) for all such newly issued share in the share capital of the Absorbing Company.

As of the Effective Date, the newly issued share will have the same rights and privileges and shall rank *pari passu* as the then issued and outstanding shares of the Absorbing Company.

5. Cancellation of shares of the Absorbed Company.

Upon the merger becoming effective, the issued and outstanding shares in the capital of the Absorbed Company shall be cancelled by operation of law, and the holder of all the shares in the capital of the Absorbed Company shall automatically be approved as new shareholder of the Absorbing Company and receive one (1) newly issued share in the capital of the Absorbing Company in accordance with the applicable exchange ratio and on basis of its holding as entered in the Absorbed Company's shareholders' register.

As a result, the share capital of the Absorbing Company will be represented by twenty-four thousand eight hundred (24,800) Class A shares and one (1) Class B share, having each a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25)

The shareholder of the Absorbed Company shall be registered in the shareholders' register of the Absorbing Company as a shareholder of the Absorbing Company.

6. Profit Entitlement.

The holder of the newly issued share in the capital of the Absorbing Company shall be entitled to any distribution made as from the Effective Date (as defined hereafter).

7. Effective Date - Effectiveness for accounting purposes.

The merger will be realized internally once the shareholders of the Absorbed Company and the Absorbing Company have approved the merger (the "Effective Date"). The merger shall become legally effective vis-à-vis third parties on the date of publication of the notarial deeds documenting the resolutions of the shareholders of the Absorbed Company and the Absorbing Company approving the decision to merge as contemplated in this Joint Merger Proposal in accordance with Article 273 of the Law.

For accounting purposes, the assets and liabilities of the Absorbed Company shall be acquired by the Absorbing Company with effect as of 31 May 2010. From this date, all acts and transactions of the Absorbed Company shall, from an accounting perspective, be deemed performed for the account of the Absorbing Company.

8. Special benefits.

No special benefits were or shall be granted in connection with the merger to the shareholders of the Absorbed Company and the Absorbing Company, nor will any other person involved in this merger receive any such benefits.

9 Passing of all assets, Rights and Liabilities of the Absorbed Company.

The Absorbed Company shall be merged into the Absorbing Company by way of merger without liquidation pursuant to the provisions of Section XIV of the Law, and the terms and conditions laid down in this Joint Merger Proposal.

As a result of the merger all assets, rights and liabilities of the Absorbed Company will pass under universal title to the Absorbing Company. The Absorbed Company shall cease to exist and the Absorbing Company shall issue one (1) new share to the sole shareholder of the Absorbed Company.

10. Explanatory report.

The sole manager of the Absorbed Company and the board of directors of the Absorbing Company have drawn up a written explanatory report to this Joint Merger Proposal, describing the reasons for the legal merger, the exchange ratio, and indicating the expected consequences for the activities of the Absorbed Company and the Absorbing Company and any implications of the legal merger from a legal, economic and social perspective. Copies of the explanatory reports prepared by the sole manager of the Absorbed Company and the board of directors of the Absorbing Company are available for inspection at the registered offices of both companies, i.e. at 40, Avenue Monterey L-2163 Luxembourg.

11. Documents available at the registered office of the merging companies.

This Joint Merger Proposal (including its annexes) shall be available at the registered offices of the merging companies, together with the following documents:

- (i) The annual statutory accounts of the Absorbed Company for 2007, 2008 and 2009 as adopted by the general meeting of shareholders of the Absorbed Company;
- (ii) The annual statutory accounts of the Absorbing Company for 2007, 2008 and 2009 as adopted by the general meeting of shareholders of the Absorbing Company;
- (iii) The interim accounts of the Absorbed Company as of 30 September 2010;

- (iv) The interim accounts of the Absorbing Company as of 30 September 2010; and
 (v) The explanatory reports to this Joint Merger Proposal, as required pursuant to Article 265 of the Law, for both the Absorbed Company and the Absorbing Company.

12. Final provisions.

Should any provision of this Joint Merger Proposal be or become invalid or should a necessary provision not be contained herein, this shall not affect the validity of the remaining provisions hereof. Such invalid provision shall be replaced and such gap shall be filled by a legally valid provision coming as close as possible to the parties' intentions or to what would have been the parties' intentions if they had recognized such gap.

This Merger Proposal shall be published in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) in accordance with article 262 of the Law at least one (1) month before the meeting of the shareholders of the Absorbed Company and the Absorbing Company which shall resolve upon the merger.

This Joint Merger Proposal shall remain available for review at the registered office of the Absorbed Company and the Absorbing Company at least one (1) month before the meeting of the shareholders of the Absorbed Company and the Absorbing Company, together with the Explanatory Reports, the annual accounts for the last three (3) financial years and the interim accounts.

This Joint Merger Proposal is drafted in English followed by a free German translation. In case of discrepancy between the two versions, the English version of this Joint Merger Proposal will prevail.

Signed, the 15 December 2010.

VSP Holdings.S.à r.l.

David Ross Coblely

For and on behalf of Clerical Medical Europe Financial Services B.V. Luxembourg Branch (Sole Manager)

CMH Vertriebs Service II S.A.

Richard David Morley / Duncan Alistair Finch

Director / Director

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes

GEMEINSAMER VERSCHMELZUNGSPLAN

ZWISCHEN

VSP Holdings S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), gegründet und bestehend nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von EUR 12.500,-, mit Sitz in 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg und eingetragen beim Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 93.751,

- nachfolgend „VSP Holdings“

und

CMH Vertriebs Service II S.A., eine société anonyme (Aktiengesellschaft), gegründet und bestehend nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg und eingetragen beim Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 97.550,

- nachfolgende „CMH VS II“.

1. Präambel.

Durch Beschluss des alleinigen Geschäftsführers der VSP Holdings und des Verwaltungsrates der CMH VS II jeweils vom 9 Dezember 2010, wurde beschlossen VSP Holdings mit CMH VS II zu verschmelzen (der „Gemeinsame Verschmelzungsplan“), wobei CMH VS II alle Aktiva und Passiva von VSP Holdings erwerben soll, in Übereinstimmung mit den Vorschriften des Abschnitts XIV des Luxemburgischen Gesetzes über Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 in seiner geltenden Fassung (das „Gesetz“).

Weder VSP Holdings noch CMH VS II wurden aufgelöst, stehen in Konkurs oder sind zahlungsunfähig noch wurde ein Antrag diesbezüglich eingereicht oder besteht irgendein Grund, einen solchen Antrag zu erwarten.

2. Name, Gesellschaftsform, Gesellschaftssitz.

2.1 VSP Holdings

VSP Holdings S.à r.l. ist eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), gegründet und bestehend nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von EUR 12.500,-, mit Sitz in 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg und eingetragen beim Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 93.751.

2.2 CMH VS II

CMH VS II S.A. ist eine société anonyme (Aktiengesellschaft), gegründet und bestehend nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg und eingetragen beim Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 97.550.

3. Verschmelzung.

VSP Holdings (die „Übernommene Gesellschaft“) soll mit und auf CMH VS II (die „Übernehmende Gesellschaft“) verschmolzen werden durch eine Verschmelzung durch Aufnahme ohne Liquidation der Übernommenen Gesellschaft gemäß (i) den Vorschriften des Abschnitts XIV des Gesetzes und (ii) den Bedingungen des Gemeinsamen Verschmelzungsplans und der Verschmelzungsberichte (die „Verschmelzung“).

Bei Wirksamkeit der Verschmelzung werden alle Aktiva und Passiva der Übernommenen Gesellschaft (wie sie am Stichtag, wie nachfolgend definiert, bestehen) von Rechts wegen auf die Übernehmende Gesellschaft übertragen, und die Übernommene Gesellschaft hört auf zu existieren und die Übernehmende Gesellschaft gibt eine (1) neue Aktie aus an den alleinigen Anteilhaber der Übernommenen Gesellschaft, in Übereinstimmung mit den Verschmelzungsbedingungen.

4. Austauschverhältnis.

Laut Austauschverhältnis wird für alle Anteile im Gesellschaftskapital der Übernommenen Gesellschaft eine (1) einzige neue Aktie im Gesellschaftskapital der Übernehmenden Gesellschaft ausgegeben und zugeteilt, zusammen mit einem gesamten Aufgeld von sechzehntausendeinhundertzehn Komma siebenundvierzig Euro (EUR 16.110,47) für diese neu ausgegebene Aktie im Gesellschaftskapital der Übernehmenden Gesellschaft. Ab dem Stichtag hat die neue Aktie dieselben Rechte und Privilegien und denselben Rang als die bis dahin ausgegebenen und ausstehenden Aktien der Übernehmenden Gesellschaft.

5. Annullierung von Anteilen in der Übernommenen Gesellschaft.

Sobald die Verschmelzung in Kraft tritt, werden die ausgegebenen und ausstehenden Anteile der Übernommenen Gesellschaft von Rechts wegen annulliert; und der Inhaber aller Anteile im Kapital der Übernommenen Gesellschaft wird automatisch als neuer Gesellschafter der Übernehmenden Gesellschaft angenommen und bekommt eine (1) einzige neu ausgegebene Aktie im Kapital der Übernehmenden Gesellschaft gemäß dem Austauschverhältnis und auf Basis seiner Anteile wie sie im Gesellschafterregister der Übernommenen Gesellschaft eingetragen sind.

Daraufhin besteht das Gesellschaftskapital der Übernehmenden Gesellschaft aus vierundzwanzigttausendachthundert (24.800) Aktien der Klasse A sowie einer (1) Aktie der Klasse B, jede mit einem Nennwert von einem Euro und fünf- undzwanzig Cent (EUR 1,25).

Der Gesellschafter der Übernommenen Gesellschaft wird im Gesellschafterregister der Übernehmenden Gesellschaft eingetragen als Gesellschafter der Übernehmenden Gesellschaft.

6. Gewinnberechtigung.

Der Inhaber der neu ausgegebenen Aktie im Kapital der Übernehmenden Gesellschaft ist ab dem Stichtag (wie nachfolgend definiert) berechtigt an jeder Gewinnausschüttung teilzunehmen.

7. Stichtag - Wirksamkeit für Zwecke der Buchhaltung.

Die Verschmelzung wird intern abgeschlossen sobald alle Gesellschafter der Übernommenen Gesellschaft und der Übernehmenden Gesellschaft die Verschmelzung genehmigt haben (der „Stichtag“). Die Verschmelzung wird Dritten gegenüber wirksam am Tag der Veröffentlichung der notariellen Urkunden welche die Beschlüsse der Gesellschafter der Übernommenen Gesellschaft und der Übernehmenden Gesellschaft, die die Verschmelzung wie im Verschmelzungsplan beschrieben genehmigen, in Übereinstimmung mit Artikel 273 des Gesetzes (der „Stichtag“).

Aus buchhalterischer Sicht gelten die Aktiva und Passiva der Übernommenen Gesellschaft mit Wirkung zum 31 Mai 2010, als durch die Übernommene Gesellschaft erworben. Ab diesem Datum gelten alle Maßnahmen und Rechtsgeschäfte der Übernommenen Gesellschaft aus buchhalterischer Sicht als für die Rechnung der Übernehmenden Gesellschaft getätigt.

8. Besondere Rechte.

Es werden und sollen im Rahmen der Verschmelzung keine besonderen Rechte an die Gesellschafter der Übernommenen Gesellschaft und der Übernehmenden Gesellschaft gewährt werden, noch wird irgendeine Person, die in die Verschmelzung verwickelt ist, solche besonderen Rechte gewährt bekommen.

9. Übertragung aller Aktiva, Rechte und Verpflichtungen der Übernommenen Gesellschaft.

Die Übernommene Gesellschaft wird auf die Übernehmende Gesellschaft durch Verschmelzung ohne Liquidation verschmolzen werden, gemäß den Vorschriften des Abschnitts XIV des Gesetzes und den Bedingungen dieses Gemeinsamen Verschmelzungsplans.

Als Folge der Verschmelzung gehen alle Aktiva, Rechte und Passiva der Übernommenen Gesellschaft durch Gesamtrechtsnachfolge auf die Übernehmende Gesellschaft über. Die Übernommene Gesellschaft hört auf zu existieren und die Übernehmende Gesellschaft wird eine (1) neue Aktie ausgeben an den alleinigen Gesellschafter der Übernommenen Gesellschaft.

10. Verschmelzungsbericht.

Der alleinige Geschäftsführer der Übernommenen Gesellschaft und der Verwaltungsrat der Übernehmenden Gesellschaft haben jeweils einen Verschmelzungsbericht zu diesem Gemeinsamen Verschmelzungsplan erstellt, der die Gründe der Verschmelzung, das Austauschverhältnis, sowie die zu erwartenden Konsequenzen für die Geschäftstätigkeit der

Übernommenen Gesellschaft und der Übernehmenden Gesellschaft und die Auswirkungen der Verschmelzung aus rechtlicher, wirtschaftlicher und sozialer Perspektive beschreibt. Kopien der Verschmelzungsberichte die vom alleinigen Geschäftsführer der Übernommenen Gesellschaft und von dem Verwaltungsrat der Übernehmenden Gesellschaft vorbereitet wurden sind am Gesellschaftssitz beider Gesellschaften, d.h. 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, verfügbar.

11. Unterlagen, die am Gesellschaftssitz der verschmelzenden Gesellschaften verfügbar sind.

Dieser Gemeinsame Verschmelzungsplan (samt Anlagen) wird am Gesellschaftssitz der verschmelzenden Gesellschaften verfügbar sein, zusammen mit folgenden Dokumenten:

- (i) die Jahresabschlüsse der Übernommenen Gesellschaft für 2007, 2008 und 2009, wie festgestellt durch die Generalversammlung der Gesellschafter der Übernommenen Gesellschaft;
- (ii) die Jahresabschlüsse der Übernehmenden Gesellschaft für 2007, 2008 und 2009, wie festgestellt durch die Generalversammlung der Gesellschafter der Übernehmenden Gesellschaft;
- (iii) die Zwischenbilanz der Übernommenen Gesellschaft zum 30. September 2010;
- (iv) die Zwischenbilanz der Übernehmenden Gesellschaft zum 30. September 2010; und
- (v) die Verschmelzungsberichte zu diesem Gemeinsamen Verschmelzungsplan, wie benötigt gemäß Artikel 265 des Gesetzes für die Übernommene Gesellschaft und die Übernehmende Gesellschaft.

12. Schlussvorschriften.

Sollte eine der Vorschriften dieses Gemeinsamen Verschmelzungsplans unwirksam sein oder werden, oder sollte eine notwendige Vorschrift nicht hierin enthalten sein, so berührt dies nicht die Wirksamkeit der übrigen Vorschriften. Solch eine unwirksame Vorschrift soll ersetzt und die Lücke durch eine rechtliche Vorschrift, die der Absicht der Parteien soweit wie möglich entspricht, oder der Absicht der Parteien, wenn sie die Lücke erkannt hätten, entspricht, ersetzt werden.

Dieser Gemeinsame Verschmelzungsplan wird im Luxemburgischen Amtsblatt (Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations) in Übereinstimmung mit Artikel 262 des Gesetzes mindestens einen (1) Monat vor der Versammlung der Gesellschafter der Übernommenen Gesellschaft und der Übernehmenden Gesellschaft, die über die Verschmelzung abstimmen werden, veröffentlicht

Dieser Gemeinsame Verschmelzungsplan bleibt zur Einsichtnahme am Gesellschaftssitz der Übernommenen Gesellschaft und der übernehmenden Gesellschaft mindestens einen (1) Monat vor der Versammlung der Gesellschafter der Übernommenen Gesellschaft und der Übernehmenden Gesellschaft, verfügbar, zusammen mit den Verschmelzungsberichten, den Jahresabschlüssen der letzten drei (3) Jahre und den Zwischenbilanzen.

Dieser Gemeinsame Verschmelzungsplan ist in Englischer Sprache verfasst, gefolgt von einer freien deutschen Übersetzung. Im Falle der Abweichung zwischen der Englischen und der Deutschen Fassung, geht die Englische Fassung vor.

Unterzeichnet, am 15 Dezember 2010.

VSP Holdings.S.à r.l.

David Ross Cobley

Für und im Namen von Clerical Medical Europe Financial Services B.V. Luxembourg Branch (Sole Manager)

GMH Vertriebs Service II S.A.

Richard David Morley / Duncan Alistair Finch

Mitglied des Verwaltungsrates / Mitglied des Verwaltungsrates

Référence de publication: 2010169957/253.

(100196774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

BigBoard Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 135.383.

In the year two thousand and ten, on the twenty-first of December.

Before Us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

- Ms. Peggy SIMON, private employee, residing in Berdorf,

acting in her capacity as a special proxy-holder of the Board of Directors of the Company BigBoard Holding S.A., (hereinafter referred to as the «Absorbing Company»), with registered office at L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 135.383,

pursuant to resolutions made by the Board of Directors of the Absorbing Company on December 20, 2010 and pursuant to a proxy given on December 20, 2010.

A copy of these Board resolutions as well as the said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The Absorbing Company has been incorporated by notarial deed of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, on December 13th, 2007 published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 375 dated February 13th, 2008,

and the articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on the 13th of October 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2506 of November 18, 2010.

This appearing party, through its proxy-holder, has declared and requested the notary to state that:

1.- The Absorbing Company BigBoard Holding S.A. holds one hundred percent (100%) of the shares of BigBoard Group S.A., a public limited liability company, incorporated under the laws of Luxembourg, having its address at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number B 117.412, (hereinafter the «Absorbed Company»).

2.- The Board of Directors of the Absorbing Company as well as the Board of Directors of the Absorbed Company BigBoard Group S.A. (together the «Merging Companies») have adopted, pursuant to a deed of the undersigned notary dated November 9, 2010, a merger project, which has been published pursuant to article 262 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the «Law») in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2460 of November 15, 2010.

3.- The documents, provided for by article 267, paragraph 1, a), b), and c) of the Law (i.e. the merger project, the annual accounts and annual reports of the Merging Companies for the last three financial years, an accounting statement not older than three months in reference to the date of the merger project), were put at the disposal of the shareholders of the Merging Companies at their registered office one month prior to the date of this meeting.

4.- The Board of Directors decided to approve and to acknowledge the effects of the Merger as set out in article 274 (1) a) of the Law, thus leading to the transfer of all assets and liabilities, without any restriction or limitation, of the Absorbed, to the Corporation, as stated in section 5 of the Merger Project, at the Effective Date;

5.- The Board of Directors decided to approve and to acknowledge the effects of the merger as set out in article 274 (1) a) of the Law leading to the transfer of all rights and obligations of the Absorbed, vis-à-vis third parties to the Corporation, and in particular all payment obligations in connection with bonds, notes, commercial paper or any other debentures of a hybrid type or not, if any, issued by the Absorbed, as stated in section 6 of the Merger Project, at the Effective Date;

6.- The Board of Directors decided to approve and to acknowledge the effects of the merger set out in article 274 (1) c) of the Law hence leading to the dissolution of the Absorbed which hereby ceases to exist and whose shares in issue are consequently cancelled, as stated in section 11 of the Merger Project, at the Effective Date;

7.- No objections to the merger were received between the date of publication of the merger project and the date of this meeting.

8. The merger takes effect as of December 20, 2010 with accounting effect starting on October 19, 2010.

9. Full and complete discharge is granted to the members of the Board of Directors of the Absorbed Company for the proper performance of their duties until today.

10. The accounting books and documents of the Absorbed Company will be kept during a period of five (5) years at least at the registered office of the Absorbing Company.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Echternach, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder, acting as said before, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-et-un décembre.

Par-devant Nous, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

- Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant à Berdorf,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du Conseil d'Administration de la société BigBoard Holding S.A. (ci-après la «Société Absorbante»), avec siège social à L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.383

en vertu d'un pouvoir lui ayant été conféré sur base des résolutions prises par le Conseil d'Administration de la Société Absorbante en date du 20 décembre 2010, et conformément à une procuration délivrée le 20 décembre 2010.

Une copie de ces résolutions du Conseil d'Administration ainsi que la prédite procuration, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

La Société Absorbante a été constituée par acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire à Luxembourg, en date du 13 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 375 du 13 février 2008,

et les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2506 du 18 février 2010.

Laquelle comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire instrumentaire d'acter que:

1. La Société Absorbante BigBoard Holding S.A. détient cent pour-cent (100%) des actions de BigBoard Group S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L2220 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg, section B, sous le numéro 117.412 (ci-après la «Société Absorbée»).

2.- Le Conseil d'Administration de la Société Absorbante ainsi que le Conseil d'Administration de la Société Absorbée BigBoard Group S.A. (ensemble les «Sociétés Fusionnantes») ont adopté, suivant acte reçu par le notaire instrumentant daté du 9 novembre 2010, un projet de fusion, qui a été publié conformément aux dispositions de l'article 262 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2460 du 15 novembre 2010.

3.- Les documents requis par l'article 267, paragraphe 1, a), b), et c) de la Loi (c.-à-d. le projet de fusion, les comptes annuels et les rapports de gestion des trois derniers exercices sociaux des Sociétés Fusionnantes, et un état comptable ne datant pas de plus de trois mois en référence à la date du projet de fusion), ont été tenus à disposition des actionnaires des Sociétés Fusionnantes à leur siège social durant un mois précédant la date de cette assemblée.

4.- Le Conseil d'Administration a décidé d'approuver et de reconnaître les effets de la fusion tels que stipulés dans l'article 274(1) a) de la loi, entraînant le transfert de tous les actifs et passifs, sans restriction ni limitation, de l'Absorbée à la Société Absorbante, comme indiqué dans la section 5 du projet de fusion, à la date de prise d'effet.

5.- Le Conseil d'Administration a décidé d'approuver et de reconnaître les effets de la fusion tels que stipulés dans l'article 274(1) a) de la loi; entraînant le transfert de tous droits et obligations de l'Absorbée à l'égard de tiers, à la Société Absorbante, et en particulier toutes les dettes et obligations de paiement en relation avec des obligations, notes, papiers commerciaux ou tout autre titre hybride ou non émis par l'Absorbée, comme indiqué dans la section 6 du projet de fusion, à la date de prise d'effet.

6.- Le Conseil d'Administration a décidé d'approuver et de reconnaître les effets de la fusion tels que stipulés dans l'article 274(1) c) de la loi, entraînant la dissolution de l'Absorbée, laquelle cesse d'exister et dont les actions émises sont annulées, comme indiqué dans la section 11 du projet de fusion, à la date de prise d'effet.

7.- Aucune objection à l'encontre de la fusion n'a été communiquée entre la date de publication du projet de fusion et la date de cette assemblée.

8.- La fusion prend effet à la date du 20 décembre 2010 avec effet comptable au 19 octobre 2010.

9.- Décharge pleine et entière est accordée aux membres du Conseil d'Administration de la Société Absorbée pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à aujourd'hui.

10. Les documents et pièces comptables relatifs à la Société Absorbée resteront conservés pendant une période de cinq (5) ans au moins au siège social de la Société Absorbante.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, le présent acte a été passé à Echternach, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 22 décembre 2010. Relation: ECH/2010/1968. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 22 décembre 2010.

Référence de publication: 2010168995/125.

(100197383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Fisch Umbrella Fund, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement des Fisch Umbrella Fund wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 08. Dezember 2010.

Für Fisch Fund Services AG

Handelnd in ihrem eigenen Namen und für Rechnung des FISCH UMBRELLA FUND

Société Anonyme

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Patricia Schon / Unterschrift

Référence de publication: 2010164304/15.

(100189877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2010.

Partner Select, Fonds Commun de Placement.

Die Änderungsurkunde des Verwaltungsreglements des Partner Select zum 28. Dezember 2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

von der Heydt Kersten Invest S.A.

Référence de publication: 2010163288/9.

(100188254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

Partner Select, Fonds Commun de Placement.

Die Änderungsurkunde des Sonderreglements des Partner Select - Attempto Valor zum 28. Dezember 2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

von der Heydt Kersten Invest S.A.

Référence de publication: 2010163287/9.

(100188252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

Aida Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 142.053.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 1^{er} novembre 2010, a décidé d'accepter:

- la démission de Gérard Meijssen en qualité de gérant de la Société avec effet au 1^{er} novembre 2010.

- La nomination avec effet au 1^{er} novembre 2010 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Fabrice Hablot, né à Brest (France) le 23 mars 1978, et ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 1^{er} novembre 2010, composé comme suit:

- Nicole GÖTZ, gérant

- Maxime NINO, gérant

- Michael FURTH, gérant

- Fabrice HABLOT, gérant

- Véronique MENARD, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Maxime Nino
Gérant

Référence de publication: 2010156357/23.

(100179883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

**RBPM S.A., Société Anonyme,
(anc. Everclean International SA).**

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 7, avenue du Rock'n Roll.
R.C.S. Luxembourg B 109.043.

In the year two thousand ten, on the twoth day of April.

Before Maître Anja HOLTZ, notary residing in Wiltz,

is held the extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of the Luxembourg public limited company (société anonyme) "EVERCLEAN INTERNATIONAL SA" (the Company) having its registered office at L-9740 Boevange (Clervaux), Maison 41, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 109.043, incorporated on 25 February 2000 pursuant to a notarial deed recorded by Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Hesperange, published in the Official Gazette (Journal Officiel du Grand-duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C), n°477 dated 06 July 2000,

The Meeting begins at 14.30 p.m. and is chaired by Mister Ronald BANUS, residing in Luxembourg, 45, rue Glesener (the Chairman).

Miss Geneviève BERTRAND, residing In La Roche-en-Ardenne (B), Mousy 45, Reuter as secretary of the Meeting (the Secretary).

The Meeting elects Mister Marcel BORMANN, residing in Wiltz, 108, rue des Rochers as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman requests the notary to record that:

I. It appears that the Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, the shareholders represented at the Meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by all the shareholders represented at the Meeting, the members of the Bureau and the notary, shall remain attached to the present deed together with the proxies to be filed with the registration authorities

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Transfer of the registered office of the Company from Boevange (Clervaux) to L-4361 Esch-sur-Alzette, 7, Avenue du Rock'n Roll.

2. Amendment of the first paragraph of article 2 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

"The registered office of the Company is established in the municipality of Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg."

3. Modification of the name of the company

4. Amendment of the article 1 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

"There is hereby established a "société anonyme" under the name of "RBPM S.a. ". "

5. Modification of the object of the company

6. Amendment the first paragraph of the article 4 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

"The company's object is project-management, inter-managements and property management. "

7. Amendment of article 6 of the articles of incorporation

8. Dismissal of the board and appointment of a single managing director

The board then takes the following resolution unanimously.

First resolution

The shareholder decides to transfer of the registered office of the Company from Boevange (Clervaux) to L-4361 Esch-sur-Alzette, 7, Avenue du Rock'n Roll.

Second resolution

The shareholder decides to amend the first paragraph of article 2 of the articles of association of the Company, so that it shall read henceforth in its English version as follows:

"The registered office of the Company is established in the municipality of Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg. "

136254

Third resolution

The shareholder decides to modify the name of the company.

Fourth resolution

The shareholder decides to amend the article 1 of the articles of association of the Company so as to read as follows:
"There is hereby established a "société anonyme" under the name of "RBPM S.a. ". "

Fifth resolution

The shareholder decides to modify the object of the company.

Sixth resolution

The shareholder decides to amend the first paragraph of the article 4 of the articles of association of the Company so as to read as follows

"The company's object is project-management, interim-managements and property management."

Seventh resolution

The shareholder decides to add the following paragraph to article 6 of the articles of incorporation: "In case of a single shareholder a single managing director may be appointed."

Eighth resolution

The shareholder dismisses the board of directors and appoints Mister Ronald BANUS, born on the 11th of March 1985 in NL-Achtkarspelen single managing director. The company will be bound in any circumstances by the signature of the single managing director.

There being no further business on the agenda, the meeting is closed at 15.30 p.m..

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and French version, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le deux avril.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires (ci-après l'Assemblée) de la société "EVERCLEAN INTERNATIONAL SA", une société anonyme de droit luxembourgeois (la Société), ayant son siège social à L-9740 Boevange (Clervaux), Maison 41, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 109043, constituée suivant acte reçu le 25 février 2000 par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N°477 du 06 juillet 2000.

La séance est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Ronald BANUS, demeurant à Luxembourg, 45, rue Glesener (le Président).

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Geneviève BERTRAND, demeurant à La Roche-en-Ardenne (B), Mousy 45, (le Secrétaire).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marcel BORMANN, demeurant à Wiltz, 108, rue des Rochers (le Scrutateur) (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment le Bureau).

Le Bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que la totalité du capital social votant de la Société, est dûment représentée à la présente Assemblée laquelle est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, repris ci-dessous, sans avis préalable, les actionnaires représentés à l'Assemblée ayant décidé de se rencontrer après examen de l'ordre du jour.

La liste de présence, signée par tous les actionnaires présents et représentés, les membres du Bureau et le notaire, restera annexée au présent acte ensemble avec les procurations pour y êtres soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social de la société de Boevange (Clervaux) to L-4361 Esch-sur-Alzette, 7, Avenue du Rock'n Roll

2. Modification subséquente du 1^{er} paragraphe de l'article 2 des statuts comme suit: "Le siège social de la société est établi dans la commune de Esch-sur-Alzette."

3. Modification de la raison sociale de la société

4. Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts comme suit: "Il est formé une société anonyme sous la dénomination de RBPM S.a."."

5. Modification de l'objet social de la société

6. Modification subséquente de l'article 4 des statuts comme suit: "La société a pour objet le project-management, l'interim-management et la gestion immobilière."

7. Modification de l'article 6 des statuts

8. Démission du conseil d'administration et nomination d'un administrateur unique

Après approbation de l'exposé du Président et après vérification qu'elle est régulièrement constituée, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire décide de transférer le siège social de la société de Boevange (Clervaux) to L-4361 Esch-sur-Alzette, 7, Avenue du Rock'n Roll

Seconde résolution

L'actionnaire décide de modifier le paragraphe 1^{er} de l'article 2 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version française: "Le siège social de la société est établi dans la commune de Esch-sur-Alzette."

Troisième résolution

L'actionnaire décide de modifier la raison sociale de la société.

Quatrième résolution

L'actionnaire décide de modifier l'article 1 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version française: "Il est formé une société anonyme sous la dénomination de RBPM S.a."."

Cinquième résolution

L'actionnaire décide de modifier l'objet social de la société.

Sixième résolution

L'actionnaire décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version française: "La société a pour objet le project-management, l'interim-management et la gestion immobilière."

Septième résolution

L'actionnaire décide de rajouter le paragraphe suivant à l'article 6 des statuts:

"En cas d'un seul actionnaire, un administrateur unique peut être désigné."

Huitième résolution

L'actionnaire révoque le conseil d'administration et nomme administrateur unique Monsieur Ronald BANUS, né le 11 mars 1985 à NL-Achtkarspelen.

La société sera engagée en toute circonstance par la signature de l'administrateur unique.

Rien ne figurant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée a été clôturée à 15.30 heures.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Banus, G. Bertrand, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 6 avril 2010. WIL/2010/309. Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Wiltz, le 13 avril 2010.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2010157655/149.

(100179822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Villa Remacum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 106.622.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2010156203/11.

(100180121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

GS 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 155.787.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 1^{er} novembre 2010, a décidé d'accepter:

- la démission de Gérard Meijssen en qualité de gérant de la Société avec effet au 1^{er} novembre 2010.
- La nomination avec effet au 1^{er} novembre 2010 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Fabrice Hablot, né à Brest (France) le 23 mars 1978, et ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 1^{er} novembre 2010, composé comme suit:

- Nicole GÖTZ, gérant
- Maxime NINO, gérant
- Michael FURTH, gérant
- Fabrice HABLOT, gérant
- Véronique MENARD, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Maxime Nino
Gérant

Référence de publication: 2010156426/23.

(100179877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Trustec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9351 Bastendorf, 22, Am Eck.
R.C.S. Luxembourg B 144.303.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010156190/10.

(100180078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

TS Kaiserkarree Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 132.440.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 60330 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010156192/10.

(100180055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Blusea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 122.566.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 octobre 2010

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à MOYEUVRE-GRANDE (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.
- EDIFAC S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculé au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 72257

L'Assemblée Générale constate le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la démission de Madame Sandrine ANTONELLI avec effet au 31 août 2010.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT Sarl, avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Monsieur Xavier Genoud, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sarl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2010156598/34.

(100181007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

Un Autre Monde, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 106, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 97.826.

Le bilan au 31/12//2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010156197/9.

(100179643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Saipem Maritime Asset Management Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 315.000,00.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 141.486.

In the year two thousand and ten, on the eleventh day of November,

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

SAIPEM SpA, a company incorporated and organized under the laws of Italy,
with registered office at Via Martiri di Cefalonia 67, San Donato Milanese, Milan, Italy,

Represented by Mr. Roberto Stranieri, residing at Nieuwe Waterwegstraat 29, 3115 HE Schiedam (The Netherlands),
by virtue of a proxy.

The said proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to state that:

SAIPEM SpA (hereafter to as the “Sole Shareholder”) is the sole shareholder of SAIPEM MARITIME ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.à r.l., a “société à responsabilité limitée”, having its registered office at L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue, (hereafter referred to as the “Company”) incorporated by a deed enacted on August 21, 2008 by Maître Aloyse BIEL, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2369, dated September 27, 2008, and whose articles of association have been amended by a deed enacted on August 4, 2010, by the undersigned notary, published in the said Memorial C number 1760 on August 28, 2010.

Agenda

1. Amendment of the article 2 of the Company’s articles of association in order to reflect the change of the registered office of the Company;
2. Amendment of the third paragraph of article 8 of the Company’s articles of association relating to the removal of the managers of the Company;
3. Amendment of the second paragraph of article 9 of the Company’s articles of association relating to the delegation of power;
4. Amendment of the article 11 of the Company’s articles of association in order to include the possibility to distribute interim dividends;
5. Amendment of the fifth paragraph of the article 12 of the Company’s articles of association;
6. Amendment of the article 13 of the Company’s articles of association;
7. Resignation of manager;
8. Appointment of a new manager B; and
9. Miscellaneous.

First resolution

The Sole Shareholder decides to change the registered office of the Company effective as of October 13, 2010. The new registered office of the Company is now based in SERENITY Building (Bloc D), 19-21 Route d’Arlon, L -8009 Strassen. The Sole Shareholder therefore decides to amend the article 2 of the Company’s articles of association as follows:

" **Art. 2.1.** The registered office is established in the city of Strassen (Luxembourg). The registered office may be transferred within the municipality of Strassen (Luxembourg) by decision of the board of managers. It may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of members adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

Art. 2.2. The Company may establish offices and branches, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the board of managers."

Second resolution

The Sole Shareholder decides to amend the third paragraph of article 8 of the Company’s articles of association relating to the removal of the managers of the Company. As a consequence of the foregoing statement, the third paragraph of article 8 of the Company’s articles of association shall be read as follow:

" **Art. 8. (...).** The mandate of the Manager(s) cannot exceed three years and they shall be re-eligible. Manager(s) may be removed ad nutum at any time by the members in general meeting."

Third resolution

The Sole Shareholder decides to amend the article 9 of the Company’s articles of association relating to the delegation of power.

As a consequence of the foregoing statement, the article 9 of the Company’s articles of association shall be read as follow:

" **Art. 9.** The Company is only bound by the joint signature of two Managers. Any valid commitment must be signed by at least one A Manager and one B Manager.

Delegation may be granted to an agent by the board of Managers or by the joint signature of one A Manager and one B Manager."

Fourth resolution

The Sole Shareholder decides to amend the article 11 of the Company’s articles of association in order to include the possibility to distribute interim dividends.

As a consequence of the foregoing statement, the article 11 shall be read as follow:

“ **Art. 11.** The corporate year starts on the first of January and finishes on December 31, of each year.

Manager(s) shall establish the annual accounts as foreseen by the law.

“Out of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company. The general meeting of members, upon recommendation of the board of Managers, will determine how the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following cumulative conditions:

1. Interim accounts are established by the board of Managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward, sufficient to pay the foreseen interim dividend,
3. The decision to pay interim dividends is taken by a general meeting of the members. The general meeting of the members may also authorise, in advance, one or several managers to decide on the distribution of such interim dividend. Such prior authorisation may be given for one or several distributions at the sole discretion of the general meeting of the members, occurring monthly, quarterly or at the free discretion of one or several managers.”

Fifth resolution

The Sole Shareholder decides to amend the fifth paragraph of article 12 of the Company’s articles of association.

As a consequence of the foregoing statement, the fifth paragraph of article 12 of the Company’s articles of association is deleted and replaced by the following text:

“ **Art. 12. (...).** All powers not expressly reserved by the company law or the present articles of association to the general meeting of members fall within the competence of the board of Managers.”

Sixth resolution

The Sole Shareholder decides to amend the article 13 of the Company’s articles of association.

As a consequence of the foregoing statement, the article 13 of the Company’s articles of association shall be read as follows:

“ **Art. 13.** The company may have an external Auditor to be appointed by decision of general meeting of members.”

Seventh resolution

The Sole Shareholder notes that Mr. Zarbo Tiziano resigned as manager B.

The Sole Shareholder resolves to appoint Mr. Filip De Wilde as manager B of the Company and the term of office of the manager shall end at the annual general meeting of shareholder to be held in 2011.

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately EUR 1,300.-.

Whereof, done in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document after been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L’an deux mille dix, le onze novembre,

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signé

A comparu:

SAIPEM SpA, une société constituée et organisée selon les lois d’Italie, ayant son siège social à Via Martiri di Cefalonia 67, San Donato Milanese, Milan, Italie.

Représentée par Monsieur Roberto Stranieri, demeurant professionnellement à Nieuwe Waterwegstraat 29, 3115 HE Schiedam (Pays-Bas), en vertu d’une procuration donnée sous-seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de l’associé unique dûment représenté ainsi que par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte,

Le comparant déclare et demande au notaire d’acter ce qui suit:

SAIPEM SpA (ci-après l'«Associé Unique») est l'associé unique de SAIPEM MARITIME ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.à r.l., une «société à responsabilité limitée», ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue, (ci-après dénommée la «Société»), constituée suivant un acte reçu le 21 août 2008, par Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2369 du 27 septembre 2008, dont les statuts ont été modifiés suivant acte du 4 août 2010, reçu par le notaire instrumentant, publié audit Mémorial C, numéro 1760, le 28 août 2010.

Ordre du jour

1. Modification de l'article 2 des statuts de la Société pour refléter la modification du siège social de la Société;
2. Modification du troisième alinéa de l'article 8 des statuts de la Société en relation avec la révocation des gérants de la Société;
3. Modification du deuxième alinéa de l'article 9 des statuts de la Société, en relation avec la délégation de pouvoir;
4. Modification de l'article 11 des statuts de la Société, afin d'inclure la possibilité de distribuer un dividende intérimaire;
5. Modification du cinquième alinéa de l'article 12 des statuts de la Société;
6. Modification de l'article 13 des statuts de la Société;
7. Démission de gérant;
8. Nomination d'un nouveau gérant B; et
9. Divers.

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier le siège social de la Société avec effet au 13 octobre 2010. Le nouveau siège social de la Société est désormais basé au SERENITY Building (Bloc D), 19-21 Route d'Arlon, L -8009 Strassen, Luxembourg. L'Associé Unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 2.1.** Le siège social est établi dans la ville de Strassen (Luxembourg). Le siège social pourra être transféré dans la ville de Strassen (Luxembourg) par décision du conseil de gérance. Il pourra également être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché du Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale des associés, délibérant comme en matière de modification des statuts.

Art. 2.2. La Société pourra établir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.»

Seconde résolution

L'Associé Unique décide de modifier le troisième alinéa de l'article 8 des statuts en relation avec la révocation des gérants de la Société.

En conséquence des déclarations précédentes, le troisième alinéa de l'article 8 des statuts de la Société est remplacé par le texte suivant:

« **Art. 8. (...).** Le mandat des gérants ne peut excéder trois ans et est renouvelable. Les gérants peuvent être révoqués ad nutum à tout moment par les associés en assemblée générale.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 9 des statuts en relation avec la délégation de pouvoir.

En conséquence des déclarations précédentes, l'article 9 des statuts de la Société est remplacé par le texte suivant:

« **Art. 9.** La société est engagée uniquement par la signature de deux gérants. Tout engagement de la société doit être signé par au moins un gérant du Groupe A et un gérant du Groupe B. La délégation peut être accordée à un agent par le conseil de gérants ou par la signature conjointe d'un gérant de Groupe A et de Groupe B.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 11 des statuts afin d'inclure la possibilité de distribuer des dividendes intérimaires.

En conséquence des déclarations précédentes, l'article 11 des statuts est remplacé par le texte suivant:

« **Art. 11.** L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Les gérants devront établir les comptes annuels selon les dispositions légales en vigueur. Il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice annuel net de la Société pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant des réserves atteint dix pour cent (10%) du capital social. L'assemblée générale des associés, sur recommandation du conseil de gérance, déterminera l'allocation des bénéfices annuels nets.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment sous les conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance

2. Ces comptes montrent un bénéfice comprenant des bénéfices reportés suffisants pour payer le dividende intérimaire prévu,

3. La décision de payer le dividende intérimaire est prise par une assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut aussi autoriser, à l'avance, un ou plusieurs gérants de décider de la distribution de ces dividendes intérimaires. Une telle autorisation préalable peut être donnée pour une ou plusieurs distributions à la discrétion de l'assemblée générale des associés, se tenant mensuellement, trimestriellement ou à la libre discrétion du gérant.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le cinquième alinéa de l'article 12 des statuts.

En conséquence des déclarations précédentes, le cinquième alinéa de l'article 12 des statuts de la Société est supprimé et remplacé par le texte suivant:

« **Art. 12. (...)**. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi sur les sociétés commerciales ou les présents statuts seront de la compétence du conseil de gérants».

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 13 des statuts.

En conséquence des déclarations précédentes, l'article 13 des statuts de la Société est remplacé par le texte suivant:

« **Art. 13.** La société peut être surveillée par un auditeur externe qui sera nommé par décision de l'assemblée générale des associés.»

Septième résolution

L'Associé Unique note que Monsieur Zarbo Tiziano a démissionné de son poste de gérant B.

L'Associé Unique décide de nommer Monsieur Filip De Wilde en tant que gérant B de la Société et son mandat de gérant expirera après l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2011.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant à parler, la séance est close.

Frais

Le montant des frais, rémunération et charges, incombant à la société en raison de la présente augmentation de capital, est estimé approximativement à la somme de EUR 1.300,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue du comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. STRANIERI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 15 novembre 2010. Relation: LAC/2010/50005. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Référence de publication: 2010156846/207.

(100180893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

UBS Focused Fund Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 75.662.

L'an deux mil dix, le vingt-neuf octobre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "UBS Focused Fund Management Company" une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy,

constituée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg en date du 14 avril 2000, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 612 du 28 août 2000,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro B.75.662.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Monsieur Peter SASSE, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme Madame Norma CHRISTMANN, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire.

L'assemblée choisit Madame Norma CHRISTMANN, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme scrutatrice.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

- 1.- Den Liquidationsprozess der Gesellschaft zu starten und alle notwendigen Schritte dahingehend einzuleiten.
- 2.- UBS Fund Services (Luxembourg) S.A. mit dem Recht zur Substitution an eine natürliche Person als Liquidatorin zu bestellen und diese zu beauftragen, mit Hilfe eines Wirtschaftsprüfers einen Liquidationsbericht zu erstellen.
- 3.- Verschiedenes.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

III. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de dissoudre et de mettre la société UBS Focused Fund Management Company en liquidation à partir de ce jour.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale nomme la société UBS Fund Services (Luxembourg) S.A., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy, (RCSL B.58.535), aux fonctions de liquidateur avec pouvoir de substitution à une personne physique, laquelle aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi ou les statuts de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à heures.

Evaluation.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à

environ 750,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N.CHRISTMANN, P.SASSE, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 03 novembre 2010. Relation: LAC/2010/48098. Reçu 12.-€ (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Référence de publication: 2010156194/56.

(100180090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Uranus Finance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 3.137.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010156199/10.

(100179866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

UTG-Umweltschutz Technik Graf G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5444 Schengen, 1, Seckerbaach.

R.C.S. Luxembourg B 90.664.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010156200/12.

(100180303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

UTI Investment Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 112.413.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de l'administrateur suivant:

Monsieur David Kun-Wah YEUNG, administrateur, résidant professionnellement au 6/F 36B Kennedy Road, Mid-levels, Hong Kong, China

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010156201/12.

(100180488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Cremanilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4152 Esch-sur-Alzette, 12, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 141.545.

EXTRAIT

Il découle du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 26 novembre 2010, que l'associé unique a décidé:

- de révoquer à compter du 26 novembre 2010:

Monsieur Laurent JASNIAK, demeurant à L-4609 Nieder Korn, 10 rue des Ligures, de sa fonction de gérant unique de la prédite société.

- de nommer dans la fonction de gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Arnoul Carel COLLE, indépendant, demeurant à L-4152 Esch-sur-Alzette, 12 rue Jean Jaurès.

- que la société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 26 novembre 2010.

Aloyse BIEL

Notaire

Référence de publication: 2010156633/20.

(100180966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

Vantage Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 141.946.

Le Bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010156202/9.

(100179652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Captivum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 121.141.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le cinq novembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société ECOPROMPT S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme "CAPTIVUM S.A.", ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 121.141, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg) le 06 novembre 2006 et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n°2357, du 18 décembre 2006.

II.- Que le capital social de la société anonyme "CAPTIVUM S.A.", prédésignée, s'élève actuellement à trente-sept mille euros (EUR 37.000,00), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent septante euros (EUR 370,00) chacune, intégralement libérées.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "CAPTIVUM S.A."

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société avec effet immédiat.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, prend à sa charge la liquidation du passif et les engagements financiers, connus ou inconnus, de la société, qui devra être terminée avant toute appropriation de quelque manière que ce soit des actifs de la société en tant qu'actionnaire unique.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 08 novembre 2010. Relation: LAC/2010/48927. Reçu soixante quinze euros (EUR 75).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Référence de publication: 2010157335/45.

(100180769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Valdition Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 60.312.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2010.

Natacha Hainaux.

Référence de publication: 2010156204/10.

(100179796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Valparsa S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 32.998.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 60259 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010156205/10.

(100179733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Immo Space S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 40.477.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 novembre 2010

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à MOYEUVE-GRANDE (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

- EDIFAC S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculé au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 72257

L'Assemblée Générale constate le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la démission de Madame Sandrine ANTONELLI avec effet au 31 août 2010.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT Sàrl, avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Monsieur Xavier Genoud, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2010156701/34.

(100180934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

Vericontrol Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 129.920.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010156209/10.

(100180379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Luxfin Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 66.031.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 19 novembre 2010.

L'assemblée prend acte de et accepte la démission de Monsieur Francesco MOLARO, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de sa fonction d'administrateur.

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur Monsieur Stefano DE MEO, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Son mandat ayant comme échéance l'assemblée générale statuant sur les comptes clôturés au 31 décembre 2010.

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de le réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31/12/2010 comme suit:

Commissaire aux comptes:

Fiduciaire MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L - 1449 Luxembourg.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010156753/21.

(100181254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

Vericontrol Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 129.920.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010156210/10.

(100180380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Wakolux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 148.142.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010156211/11.

(100179959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Whitelabel II-A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.226.208,67.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 153.882.

In the year two thousand and ten, on the eighteenth of November.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

Whitelabel II S.à r.l., a société à responsabilité limitée formed and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.343, having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, and having a share capital of four million two hundred thousand euros (EUR 4,200,000.-),

represented by Me Laurent Lazard, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary shall stay attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the notary to state:

I) The prenamed entity represents the entire share capital of Whitelabel II-A S.à r.l., a Luxembourg law société à responsabilité limitée, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.882, having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, incorporated on 18 June 2010 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 5 August 2010, number 1592 (the Company). The Company's articles of association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary of 16 November 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II) The capital of the Company is set at two million eighty-one thousand six hundred and seventy-five euros sixty-seven cent (EUR 2,081,675.67), represented by two hundred and eight million one hundred and sixty-seven thousand five hundred and sixty-seven (208,167,567) shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, entirely subscribed for and fully paid up.

III) The agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred and forty-four thousand five hundred and thirty-three euros (EUR 144,533.-) so as to raise it from its current amount of two million eighty-one thousand six hundred and seventy-five euros sixty-seven cent (EUR 2,081,675.67) to two million two hundred and twenty-six thousand two hundred and eight euros sixty-seven cent (EUR 2,226,208.67) by the issue of fourteen million four hundred and fifty-three thousand three hundred (14,453,300) new shares, each with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) and carrying a share premium of two point zero one nine seven nine three eight two (EUR 2.01979382).

2. Subscription and payment of the new shares by contribution-in-kind to the Company of ordinary shares in Whitelabel III S.A., a Luxembourg law société anonyme, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.348, having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg (MezzCo).

3. Amendment of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolutions.

4. Miscellaneous.

After this had been set forth, the sole shareholder of the Company, representing the entire share capital of the Company, now requests the

undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred and forty-four thousand five hundred and thirty-three euros (EUR 144,533.-) so as to raise it from its current amount of two million eighty-one thousand six hundred and seventy-five euros sixty-seven cent (EUR 2,081,675.67) to two million two hundred and twenty-six thousand two hundred and eight euros sixty-seven cent (EUR 2,226,208.67) by the issue of fourteen million four hundred and fifty-three thousand three hundred (14,453,300) new shares, each with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) and carrying a share premium of two point zero one nine seven nine three eight two (EUR 2.01979382).

Subscription and Payment

Michael Teacher, born on 2 June 1947 in Sunderland, United Kingdom, with professional address at Hillsdown House, 32 Hampstead High Street, London NW3 1QD, United Kingdom, represented by Whitelabel I S.à r.l., a société à responsabilité limitée, formed and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.335, having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, (Whitelabel I) duly represented by its class A manager Nicole Götz (the Whitelabel I Representative), acting through a special proxy given under private seal, which shall be signed *ne varietur* by the Whitelabel I Representative and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time, hereby declares to (i) subscribe for four million eight hundred and ninety-six thousand (4,896,000) new shares of the Company and to (ii) pay them entirely up by contribution in kind consisting of all four million eight hundred and ninety-six thousand (4,896,000) ordinary shares he holds in MezzCo.

Christopher Parratt, born on 30 March 1962 in Woodley, United Kingdom, with professional address at Hillsdown House, 32 Hampstead High Street, London NW3 1QD, United Kingdom, represented by Whitelabel I, duly represented by the Whitelabel I Representative, acting through a special proxy given under private seal, which shall be signed *ne varietur* by the Whitelabel I Representative and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time, hereby declares to (i) subscribe for three million two hundred and sixty-four thousand (3,264,000) new shares in the Company and to (ii) pay them entirely up by contribution in kind consisting of all three million two hundred and sixty-four thousand (3,264,000) ordinary shares he holds in MezzCo.

Leigh Harrison, born on 28 February 1959 in Ely, United Kingdom, with professional address at Hillsdown House, 32 Hampstead High Street, London NW3 1QD, United Kingdom, represented by Whitelabel I, duly represented by the Whitelabel I Representative, acting through a special proxy given under private seal, which shall be signed ne varietur by the Whitelabel I Representative and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time, hereby declares to (i) subscribe for one million four hundred and forty thousand (1,440,000) new shares in the Company and to (ii) pay them entirely up by contribution in kind consisting of all one million four hundred and forty thousand (1,440,000) ordinary shares he holds in MezzCo.

Stichting Administratiekantoor ONV Topco, a Stichting Administratiekantoor formed and existing under the laws of the Netherlands, registered with the commercial register of the Chamber of Commerce and industry for Amsterdam under number 34283524, having its registered office at Spinnerijstraat 12, B-9240 Sele, Belgium, represented by Whitelabel I, duly represented by the Whitelabel I Representative, acting through a special proxy given under private seal, which shall be signed ne varietur by the Whitelabel I Representative, and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time, hereby declares to (i) subscribe for four million eight hundred and fifty-three thousand three hundred (4,853,300) new shares in the Company and to (ii) pay them entirely up by contribution in kind consisting of all four million eight hundred and fifty-three thousand three hundred (4,853,300) ordinary shares it holds in MezzCo.

The contributions in kind of the MezzCo ordinary shares, referred to above, shall together be referred to as the Contributions.

After the Contributions, the Company shall own fourteen million four hundred and fifty-three thousand three hundred (14,453,300) ordinary shares of MezzCo, as well as the two hundred and ten million seventeen thousand five hundred and sixty-seven (210,017,567) ordinary shares of MezzCo, which it already owned prior to the Contributions.

The Contributions, valued at twenty-nine million three hundred and thirty-seven thousand two hundred and nineteen euros and two cent (EUR 29,337,219.02), are to be allocated to the share capital account of the Company for an amount of one hundred and forty-four thousand five hundred and thirty-three euros (EUR 144,533.-), while an aggregate amount of twenty-nine million one hundred and ninety-two thousand six hundred and eighty-six euros and two cent (EUR 29,192,686.02) is to be allocated to the special reserve of share premium of the Company.

Evidence of the existence and value of the Contributions has been given to the undersigned notary by delivery of a valuation certificate dated 18 November 2010 issued by the management of the Company.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the general meeting of shareholders of the Company unanimously decides to amend the first paragraph of article 7 of the articles of association of the Company in order to reflect the above capital increase so as to be worded as follows:

“ Art. 7. Capital.

7.1 The issued capital is fixed at two million two hundred and twenty-six thousand two hundred and eight euros sixty-seven cent (EUR 2,226,208.67) represented by two hundred and twenty-two million six hundred and twenty thousand eight hundred and sixty-seven (222,620,867) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.”

Third resolution

The shareholders acknowledge that the share ownership is now as follows:-

- two hundred and eight million one hundred and sixty-seven thousand five hundred and sixty-seven (208,167,567) shares held by Whitelabel II S.à r.l.,
- four million eight hundred and ninety-six thousand (4,896,000) shares held by Michael Teacher,
- three million two hundred and sixty-four thousand (3,264,000) shares held by Christopher Parratt,
- one million four hundred and forty thousand (1,440,000) shares held by Leigh Harrison, and
- four million eight hundred and fifty-three thousand three hundred (4,853,300) shares held by Stichting Administratiekantoor ONV Topco.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at seven thousand euros (EUR 7,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was adjourned thereupon.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by name, surname, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Follows the French version

L'an deux mille dix, le dix huit novembre,

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

Whitelabel II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.343, ayant son siège social au 2, rue du Fossé, L-1536, Luxembourg, et ayant un capital social de quatre millions deux cent mille euros (EUR 4.200.000,-),

représentée par Maître Laurent LAZARD, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire d'acter:

I) Que la société pré-qualifiée représente l'intégralité du capital social de Whitelabel II-A S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.882, ayant son siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, constituée le 18 juin 2010 par acte du notaire instrumentant, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 5 août 2010, numéro 1592 (la Société). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 16 novembre 2010, non encore publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II) Que le capital de la Société est fixé à deux millions quatre vingt un mille six cent soixante quinze euros et soixante sept cents (EUR 2.081.675,67) représenté par deux cent huit millions cent soixante sept mille cinq cent soixante sept (208.167.567) parts sociales avec une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, entièrement souscrites et entièrement libérées.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent quarante quatre mille cinq cent trente trois euros (EUR 144.533,-) afin de le porter de son montant actuel de deux millions quatre vingt un mille six cent soixante quinze euros et soixante sept cents (EUR 2.081.675,67) à deux millions deux cent vingt six mille deux cent huit euros et soixante sept cents (EUR 2.226.208,67) par l'émission de quatorze millions quatre cent cinquante trois mille trois cent (14.453.300) nouvelles parts sociales, chacune avec une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) et avec une prime d'émission de deux virgule zéro-un million neuf-cent-soixante-dix-neuf-mille-trois-cent-quatre-vingt-deux euros (EUR 2,01979382).

2. Souscription et paiement de nouvelles parts sociales par des apports en nature à la Société d'actions de Whitelabel III S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.348, ayant son siège social au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg (MezzCo).

3. Modification des statuts de la Société afin de refléter les résolutions susmentionnées.

4. Divers.

Ces faits exposés, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social de la Société, demande dès lors au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent quarante quatre mille cinq cent trente trois euros (EUR 144.533,-) afin de le porter de son montant actuel de deux millions quatre vingt un mille six cent soixante quinze euros et soixante sept cents (EUR 2.081.675,67) à deux millions deux cent vingt six mille deux cent huit euros et soixante sept cents (EUR 2.226.208,67) par l'émission de quatorze millions quatre cent cinquante trois mille trois cent (14.453.300) nouvelles parts sociales, chacune avec une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) et avec une prime d'émission de deux virgule zéro-un million neuf-cent-soixante-dix-neuf-mille-trois-cent-quatre-vingt-deux euros (EUR 2,01979382).

Souscription et Libération

Michael Teacher, né le 2 juin 1947 à Sunderland, Royaume-uni, avec adresse professionnelle à Hillsdown House, 32 Hampstead High Street, Londres NW3 1QD, Royaume Uni, représenté par Whitelabel I S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.335, ayant son siège social au 2, rue du Fossé, L-1536, Luxembourg (Whitelabel I) dûment représentée par son gérant de classe A, Nicole GÖTZ (le Mandataire de Whitelabel I), agissant par le biais d'une procuration spéciale sous seing privé, qui sera signée ne varietur par le Mandataire de Whitelabel I et le notaire instrumentant et sera attachée au présent acte pour être enregistrée au même moment, déclare par la présente (i) souscrire quatre millions huit cent quatre vingt seize mille (4.896.000) nouvelles parts sociales de la

Société et (ii) les libérer entièrement par un apport en nature consistant en l'entièreté des quatre millions huit cent quatre vingt seize mille (4.896.000) actions ordinaires qu'il détient dans MezzCo.

Christopher Parratt, né le 30 mars 1962 à Woodley, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle à Hillsgate House, 32 Hampstead High Street, Londres NW3 1QD, Royaume Uni, représenté par Whitelabel I, agissant par le biais d'une procuration spéciale sous seing privé, qui sera signée ne varietur par le Mandataire de Whitelabel I et le notaire instrumentant et sera attachée au présent acte pour être enregistrée au même moment, déclare par la présente (i) souscrire trois millions deux cent soixante quatre mille (3.264.000) nouvelles parts sociales dans la Société et (ii) les libérer entièrement par un apport en nature consistant en l'entièreté des trois millions deux cent soixante quatre mille (3.264.000) actions ordinaires qu'il détient dans MezzCo.

Leigh Harrison, né le 28 février 1959 à Ely, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle à Hillsgate House, 32 Hampstead High Street, Londres NW3 1QD, Royaume Uni, représenté par Whitelabel I, agissant par le biais d'une procuration spéciale sous seing privé, qui sera signée ne varietur par le Mandataire de Whitelabel I et le notaire instrumentant et sera attachée au présent acte pour être enregistrée au même moment, déclare par la présente (i) souscrire un million quatre cent quarante mille (1.440.000) nouvelles parts sociales dans la Société et (ii) les libérer entièrement par un apport en nature consistant en l'entièreté des un million quatre cent quarante quatre mille (1.440.000) d'actions ordinaires qu'il détient dans MezzCo.

Stichting Administratiekantoor ONV Topco, une Stichting Administratiekantoor constituée et existant sous les lois des Pays Bas, immatriculée auprès du registre commercial de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Amsterdam sous le numéro 34283524, ayant son siège social à Spinnerijstraat 12, B-9240 Sele, Belgique, représentée par Whitelabel I, agissant par le biais d'une procuration spéciale sous seing privé, qui sera signée ne varietur par le Mandataire de Whitelabel I et le notaire instrumentant et sera attachée au présent acte pour être enregistrée au même moment, déclare par la présente (i) souscrire quatre millions huit cent cinquante trois mille trois cent (4.853.300) nouvelles parts sociales dans la Société et (ii) les libérer entièrement par un apport en nature consistant en l'entièreté des quatre millions huit cent cinquante trois mille trois cent (4.853.300) actions ordinaires qu'elle détient dans MezzCo.

Les apports en nature des actions ordinaires de MezzCo, tels que décrits ci-dessus, seront ensemble désignés comme les Apports.

Après que les Apports sont effectués, la Société possèdera quatorze millions quatre cent cinquante trois mille trois cent (14.453.300) actions ordinaires de MezzCo, ainsi que les deux cent dix millions dix-sept mille cinq cent soixante-sept (210.017.567) actions ordinaires de MezzCo, qu'elle possédait déjà avant les Apports.

Les Apports, évalués à un montant de vingt neuf millions trois cent trente sept mille deux cent dix neuf euros et deux cents (EUR 29.337.219,02), sont alloués au compte capital social de la Société pour un montant de cent quarante quatre mille cinq cent trente trois euros (EUR 144.533,-), alors qu'un montant total de vingt neuf million cent quatre vingt douze mille six cent quatre vingt six euros et deux cents (EUR 29.192.686,02) sera alloué à la réserve spéciale de primes de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur des Apports a été produite au notaire instrumentant par la délivrance d'un certificat de valorisation en date du 18 novembre 2010 émis par la gérance de la Société.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'assemblée générale des associés de la Société décide à l'unanimité de modifier le premier paragraphe de l'article 7 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social susmentionnée et lui donner la teneur suivante:

« Art. 7. Capital.

7.1 Le capital social émis est fixé à deux millions deux cent vingt six mille deux cent huit euros et soixante sept cents (EUR 2.226.208,67) représenté par deux cent vingt-deux millions six cent vingt mille huit cent soixante sept (222.620.867) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune. »

Troisième résolution

Les associés reconnaissent que la détention des parts sociales et désormais comme suit:

- Deux cent huit millions cent soixante sept mille cinq cent soixante sept (208.167.567) parts sociales détenues par Whitelabel II S.à r.l.,

- quatre millions huit cent quatre vingt seize mille (4.896.000) parts sociales détenues par Michael Teacher,

- trois millions deux cent soixante quatre mille (3.264.000) parts sociales détenues par Christopher Parratt,

- un million quatre cent quarante mille (1.440.000) parts sociales détenues par Leigh Harrison, et

- quatre millions huit cent cinquante trois mille trois cent (4.853.300) parts détenues par Stichting Administratiekantoor ONV Topco.

Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunération ou charges sous quelques formes que ce soit, qui incombe à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. LAZARD, N. GÖTZ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 novembre 2010. LAC/2010/51527. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 26 novembre 2010.

Référence de publication: 2010156906/249.

(100181181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

Zehlendorf Properties Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 132.154.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Zehlendorf Properties S.à r.l.

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010156215/12.

(100180029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

7-ART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 155.632.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Référence de publication: 2010156218/10.

(100180391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

ama.lu a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 1A, rue Christophe Plantin.

R.C.S. Luxembourg F 3.563.

(Ancien:)

Art. 2. Siège. Le siège social de l'association est établi 18, rue Dicks L-1417 Luxembourg. Il peut être transféré par décision du comité dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg. Le tribunal compétent est celui de Luxembourg.

(Nouveau:)

Art. 2. Siège. Le siège social de l'association est établi 1a, rue Christophe Plantin L-2339 Luxembourg.

Référence de publication: 2010156255/12.

(100179360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

F.G.G. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 61.994.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 11 octobre 2010

Les mandats d'administrateurs de Monsieur Claude ZIMMER, de Monsieur Marc THEISEN, de Madame Michèle SCHMIT et de Monsieur Xavier GENOUD viennent à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Les titulaires se représentent à vos suffrages. Les mandats d'administrateurs de Monsieur Claude ZIMMER, de Monsieur Marc THEISEN, de Madame Michèle SCHMIT et de Monsieur Xavier GENOUD sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2015.

Le mandat de Commissaire aux Comptes de ZIMMER & PARTNERS Sàrl vient à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Le titulaire se représente à vos suffrages. Le mandat de ZIMMER & PARTNERS Sàrl, Commissaire aux comptes est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2015.

Extrait sincère et conforme

F.G.G. S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2010156664/20.

(100181212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

Agestalux, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 5.447.

—
En date du 24 novembre 2010, l'étude FRITSCH & GROZINGER, avocats à la Cour, sise à L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix, a dénoncé avec effet immédiat la convention de domiciliation conclue le 1^{er} octobre 2010 avec la société AGESTALUX S.A., ayant siège social à L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte et inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 5447.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Référence de publication: 2010156256/12.

(100179187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Alves Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8705 Useldange, 35, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 104.256.

—
Par cette lettre je vous informe de ma décision de démissionner de mes fonctions de gérant avec effet au 30.11.2010.
Vichten, le 2 juillet 2010 José Pires Silva

Référence de publication: 2010156258/9.

(100179389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Liman S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 26.031.

—
En date du 24 novembre 2010, l'étude FRITSCH & GROZINGER, avocats à la Cour, sise à L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix, a dénoncé avec effet immédiat la convention de domiciliation conclue le 1^{er} octobre 2010 avec la société LIMAN S.A., ayant siège social à L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte et inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 26.031.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Référence de publication: 2010156301/12.

(100179184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.
